

## **Assemblée générale du samedi 18 juin 2016**

**Adresse : Allée du Stade 3 – 5100 Jambes**

L'assemblée générale débute à 09h30

### **Composition de l'Assemblée Générale**

#### **Sont présents pour le Conseil d'Administration :**

Mesdames Isabelle **DEL RUE** et Claire **PORPHYRE**, ainsi que Messieurs Jean-Pierre **DEL CHEF** (Président), Michel **COLLARD** (trésorier général), Patrick **FLAMENT**, Alain **GEURTEN**, José **NIVARLET**, Bernard **SCHERPEREEL**, Jean-Pierre **VANHAELEN**, Lucien **LOPEZ** (Secrétaire général).

Excusés : Mme Bernadette **Bresmal**, Mr Jacques **Ringlet** (raisons de santé).

#### **Pour les délégations provinciales des parlementaires :**

##### **Bruxelles-Brabant wallon (5 représentants/6)**

Messieurs Jean-Michel **Deneve**, Claude **Dujardin** (+ procuration de Yves Lamy), Michel **Loozen**, Pierre **Vancabeke** et Yves **Van Wallendael** (avec procuration de Jean-Pierre Mespouille).

##### **Hainaut (8 représentants/8)**

Messieurs Fabrice **Appels**, Robert **Appels**, Michel **Fohal**, Daniel **Hanotiaux**, Pascal **Lecomte**, Jacques **Lécrivain**, Jean-Marie **Raquez** et Jean-Marc **Tagliafero**.

##### **Liège (8 représentants/9)**

Messieurs Pol **Bayard**, Jean-Marie **Bellefroid**, Richard **Brouckmans**, Christian **Charlier** (avec procuration de Michel Krawenkel), André **Debatty**, Toni **Di Bartolomeo** (avec procuration de Jean-Pierre Lerousseaux), Christian **Grandry** et Alain **Vincent** (+ procuration de Marcel Dardinne).

##### **Luxembourg (2 représentants/3)**

Messieurs Paul **Groos** et André **Samu** (+ procuration de Michel Thiry).

##### **Namur (4 représentants/4)**

Messieurs Philippe **Aigret**, Michel **Regnier**, Christian **Servais** (avec procuration de Pascal Herquin) et Gérard **Trausch**.

#### **Membre du personnel :**

Madame Véronique **Laurent**.

\*

Le président ouvre la séance et remercie les membres de l'AWBB qui lui font l'honneur d'assister à l'assemblée générale :

- Marie-Thérèse **JOLIET** Présidente CP Liège
- Martine **CORBISIER** Membre CP Liège
- Carine **DUPUIS** Département championnat
- Jean-Claude **VANDEPUT** Procureur régional
- André **HANCOTTE** Procureur régional
- Alain **BUCHET** Président CJR
- Guy **HENQUET** Président CP Namur
- Christophe **NOTELAERS** Président CP Hainaut
- Jacques **BUFFE** Président CJ Hainaut
- Emile **LOZE** Président CJ Bruxelles Brabant Wallon
- José **LAUWERYS** Secrétaire CP Namur
- Benjamin **RIGA** Secrétaire CP Liège
- Thierry **LEPAIN** Secrétaire CJ Bruxelles Brabant Wallon
- Albert **DE SMET** Secrétaire CJ Hainaut
- André **DUPONT** Membre Parlementaires Hainaut
- Albert **PIERMAN** Membre Département promotion
- Christophe **MARTIN** Membre CP Namur
- Joseph **TURRISI** Membre CP Hainaut

### **Hommage aux défunts**

Avant d'entamer les travaux de l'assemblée générale, le secrétaire général cite la liste des personnes disparues :

Mr Michel **MESUREUR**, membre du Comité Provincial de Namur

Monsieur Jean **MERTENS**, ancien arbitre Bruxelles Brabant Wallon

Monsieur **GENGLER**, ancien joueur du Royal Acsa Mosa

Monsieur Jean **SAINT-HUBERT**, membre du BetFirst Liège Basket

Le papa de monsieur Michel DEVITS, arbitre provincial hennuyer

Monsieur Daniel **MAHAUX**, ancien joueur et dirigeant de l'Eveil Mont-sur-Marchienne

Monsieur Willy **KINKIN**, beau-père de Mr Jean-Michel BREDAT, membre de la CFA Hainaut

Monsieur Jean-Pierre **HONTOIR**, président fondateur du RCS Faulx les Tombes, ancien secrétaire du CP Namur et ancien président du CJ Namur

Monsieur Francis **LEMAITRE**, membre du club Andenne Basket et ancien président du Golden Conti Andenne

Monsieur Serge **CHOJNACKI**, président du club Royal UAA Etterbeek

L'assemblée se recueille à la mémoire de ces défunts disparus depuis l'assemblée du 19 mars 2016.

## **Préambule**

**Jean-Pierre Delchef (président)** : je tiens à saluer toutes les personnes présentes. Nous avons aujourd'hui une assistance nombreuse qui reflète l'intérêt pour les travaux de l'assemblée générale.

Si j'étais Anglais et fervent supporter de la reine d'Angleterre, je pourrais dire que cette saison a été une annus horribilis, une année horrible, qui nous a confrontés à un nombre incroyable de problèmes et de dossiers qui ont hélas perturbé la bonne gestion de notre fédération.

Dans le désordre, je citerais

- le dossier Castors Braine,
- la démission forcée pour raisons de santé de Bernadette Bresmal au conseil d'administration,
- le dossier Ann Wauters,
- la gestion des équipes nationales puisque vous savez que nos amis flamands ont mis le holà alors que nous avons conclu un accord sous bonne gouvernance,
- le PC53 : les compétitions PROMBAS où nous avons dû constater que l'absence de dispositions statutaires allait quelque peu perturber nos compétitions AWBB mais avons trouvé une solution en modifiant les statuts,
- les dossiers au sein du département AWBB qui ont fameusement perturbé la gestion du corps arbitral,
- la démission d'un directeur technique adjoint,
- le déménagement de la VBL qui perturbera nos activités et nous fera réfléchir à la localisation de nos services administratifs dans les mois à venir,
- la démission d'Aline : on ne peut pas reprocher à quelqu'un de qualité de partir vers de nouveaux horizons,
- le contrat des arbitres de division 1 qui nous a pris énormément de travail pour se rendre compte que la direction prise ne sera finalement pas retenue.

Tout cela nous a perturbé mais ne nous a pas empêchés de gérer le quotidien. Il vous appartient aujourd'hui de prendre position sur les différents rapports d'activités.

Mais restons optimistes et soyons persuadés que ça ira mieux demain !

## **1. Contrôle des pouvoirs des parlementaires**

**Jean-Pierre Delchef (président)** : 30 présents ou valablement représentés. La majorité simple est de 16 voix sur 30, la majorité des 2/3 : 20 voix sur 30.

## **2. Rapport de la commission financière sur le bilan 2015**

**Jean-Pierre Delchef (président)** : avec votre accord, il avait été décidé de remettre l'approbation formelle du bilan 2015 à l'assemblée générale de juin. Et je cède la parole au président de la commission financière

**Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) :**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Membres du Conseil d'administration,  
Mesdames, Messieurs les Parlementaires,  
Mesdames, Messieurs,*

*Je vous remercie de me donner la parole, au nom de la CF, bien que n'étant pas prévu dans nos statuts. En effet, l'intervention de la commission financière figure uniquement au point 3 de la 1ère AG de la saison lors de la présentation du budget. (PA22) Donc même à la présentation du bilan, il n'est pas prévu de rapport de la CF. Peut-être faudrait-il rectifier cela à l'avenir ?*

*Au point de vue purement financier, comme déjà annoncé lors de la dernière AG par le trésorier général et moi-même, la perte bilantaire de plus de € 100.000,- n'est pas due uniquement à la diminution des subventions. J'y reviendrai après quelques considérations plus générales.*

*Sur ce plan, nous confirmons, après examen des comptes analytiques et après la réunion de notre commission avec le bureau du Conseil d'Administration le 11 mai dernier, que l'ensemble des départements ont respectés leur budget, que l'ensemble des départements ont bien travaillé.*

*Nous avons reçu les réponses à toutes nos questions. Nous avons fait remarquer que dans la présentation de certains chiffres, il y avait des erreurs qui n'ont pas d'influence sur le résultat. Le Trésorier Général ne s'explique pas ces erreurs, des explications seront demandées à la firme informatique.*

*La transition est toute trouvée. Ce qui interpelle, c'est que la perte d'exploitation au bilan 2015 de € 98.416,11 correspond, à peu de choses près, à l'augmentation du budget du développement informatique. Savez-vous qu'en quatre ans, le budget affecté à ce poste a été dépassé de 219 %, c'est-à-dire un dépassement à hauteur de € 334.000,- (pour les anciens + de treize millions de francs belges (13.473.526 BEF pour être précis)). On peut et l'on doit, à la lumière de tels chiffres, se poser la question de savoir, d'une part, si ce projet a été correctement géré, et d'autre part, si le service rendu est à la hauteur du montant dépensé. ?*

*Concernant la gestion du projet, le Président DELCHEF nous a expliqué que les règles ont été rappelées, que les comptables sont priés de prévenir dès que 80% d'un budget est atteint et qu'à ce moment les commandes doivent être bloquées en attendant une décision du CA. Des mesures sont envisagées mais le Président souhaite en garder la primeur pour le CA et ne nous en dira pas plus aujourd'hui.*

*Cependant, ne pensez-vous pas que c'est d'abord au responsable de suivre son budget et ne pas émettre des nouveaux bons de commande dans de telles conditions ?*

*De toute évidence, une des difficultés réside dans la maîtrise du projet et du cahier des charges initial, sachant aussi que la pratique et les évolutions réglementaires de l'AWBB entraînent nécessairement par essence beaucoup de modifications.*

*Je reviens sur mes paroles du samedi 23 novembre **2013**, dans le rapport de la CF, nous avons attiré votre attention sur les faits :*

- que le risque de suppléments de prix est important surtout pour la partie gestion sportive ;*
- que les dépassements de délais sont presque toujours d'actualité.*

*Nous vous avons demandé, avant la signature définitive du contrat, d'ajouter des pénalités pour ces deux points. Nous avons souligné qu'en général, une fois ces exigences mises sur la table, la société informatique fournisseur se montre bien moins certaine de son fait qu'au cours des pourparlers commerciaux.*

*Nous avons et avons encore l'impression de parler dans le vide. Ne sommes-nous écoutés que quand cela ne dérange pas ?*

*Ce qui attire également notre attention à l'occasion de cette dérive, c'est le fait que les « commissions internes » du CA ou « groupes de travail » mis en place par le CA, en l'espèce celle chargée de l'informatique, ne doit pas établir de rapports ni même de compte rendus de ses travaux ni de ses décisions. Cela a comme conséquences :*

- 1 qu'aucun réel contrôle ni externe ni interne au cours du projet n'est possible ;*
- 2. qu'aucun « responsable » ne peut être identifié et dès lors qu'aucun des vrais responsables ne doive s'expliquer ou rendre des comptes.*

*Tous les rapports des départements sont présentés d'une façon positive, à juste titre. En revanche quand certaines personnes ne travaillent pas convenablement on se limite à deux phrases dans le rapport du CA :*

Point 6.7 Informatisation et automatisisation :

Le conseil d'administration poursuit les efforts en la matière. Des adaptations permanentes sont apportées au système de gestion sportive et de la comptabilité.

*Enfin, puisque ce n'est pas un département et que ce n'est pas une commission au sens du PA, ce qui est mis en avant pour justifier, sur un plan formel, l'absence de comptes rendus ou de rapports des travaux, pourquoi, plutôt que d'user de formules creuses ou de diluer les responsabilités derrière la collégialité de l'ensemble du conseil d'administration, ne pas nous expliquer clairement les raisons de ce dépassement de budget, poste par poste ? Pourquoi ne pas nous expliquer les défauts de cet environnement informatique et leurs causes ?*

*Monsieur le Président, vous qui prônez la transparence, pouvez-vous :*

- 1. vous engagez à nous expliquer les raisons de ce dépassement de manière détaillée ;*
- 2. nous assurer que cette année le budget informatique ne sera pas dépassé ?*
- 3. et encore voire surtout nous garantir que nous aurons, à échéance raisonnable, une informatique de qualité, ce qui vous l'avouerez n'est pas le cas. L'outil n'est pas convivial et il est incomplet. Tous nous savons que beaucoup de club se rendent sur d'autres sites pour suivre les calendriers régionaux et nationaux, les résultats et les événements.*

*L'élaboration du calendrier entre les clubs n'est pas automatisé ni les changements de calendrier. De ce point de vue, la comparaison avec les sites du Luxembourg ou de BBW ou avec la nouvelle version du site VBL, dont la mise en place a démarré quasi en même que la nôtre, est éloquent.*

*Je voudrai maintenant revenir sur le vote d'aujourd'hui du PC33 dans le TTA.*

*Les membres de la commission financière trouvent exagérés les montants proposés par le CA. Vous voulez augmenter un montant de 199 % et les deux autres de 263 %.*

*La commission financière a fait une autre proposition que vous n'avez même pas voulu mettre sur la table.*

*Nous les représentants des clubs nous en avons assez de perpétuelles amendes pour ne pas fournir des arbitres, pour ne pas présenter de coaches diplômés, pour ne pas ci, pour ne pas ça.*

*Nous proposons donc à l'ensemble des parlementaires d'émettre un avis négatif sur ce PC33 (TTA) sauf pour le coaching irrégulier qui est en quelque sorte un simple arrondi.*

*A la limite, nous pourrions accepter la proposition du CA pour l'absence de licence en REGIONALE pour encourager les clubs à faire un effort dans la formation de nouveaux coaches même si nous doutons de l'efficacité réelle de la méthode. En revanche, nous ne croyons pas que nous aurons plus d'arbitres ou de coaches en mettant des sanctions envers et nous sommes opposés à greffer le budget des clubs provinciaux pour des équipes de « basket loisir » ou de « basket social ».*

*Nous vous demandons d'envisager plutôt, en tant que fédération, de donner des cours d'entraîneurs pour un montant moins coûteux qu'actuellement. A partir de ce moment, on pourrait envisager une amende raisonnable pour les non participants.*

*Ne prenez pas cela pour des menaces syndicales, je vous promets, nous n'irons pas en grève.*

*Pour terminer, je voudrais répéter mes paroles prononcées le 19 mars 2016, la commission financière désire, pour pouvoir travailler correctement, recevoir le bilan 2016 avec tous les justificatifs des comptes analytiques et tableau budget/bilan, approuvé par le conseil d'administration pour le mardi 28 février 2017.*

*Je vous remercie de m'avoir écouté.*

**Jean-Pierre Delchef (président) :** vous comprendrez qu'en entendant aujourd'hui les propos de la commission financière, il ne sera pas possible d'y répondre point par point, tenant compte du fait qu'un certain nombre de questions sous-entend des recherches, afin que nos réponses soient le plus complètes possibles.

Premier point, le rapport n'est pas prévu dans les statuts, c'est vrai. Il y a deux solutions mais nous verrons cela sereinement lors de la prochaine assemblée générale. Soit on le retire, soit on le maintient. En nous permettant quand même d'attirer votre attention sur le fait qu'il faut éviter une dualité entre les rapports de la Commission

Financière, celui de notre expert comptable et celui du vérificateur régional. Évitions d'avoir 3 sons de cloche pour une même approche.

Concernant la gestion en matière informatique, première réponse : il s'agit d'une commission, pas d'un département parce qu'il avait été jugé utile, à la création de l'AWBB, de constituer un département et que la gestion informatique relevait de la compétence et certainement de la responsabilité du conseil d'administration.

En ce qui concerne la gestion du passé, nous avons pris les mesures qui s'imposaient en attirant une nouvelle fois votre attention sur le fait que notre partenaire informatique avait désigné comme personne de contact pour l'AWBB un membre de l'AWBB, président d'un club.

On s'était dit qu'on allait gagner pas mal de temps en parlant d'informatique du sport avec quelqu'un qui le gère au quotidien. Le problème, totalement indépendant de notre volonté, c'est que cette personne a été déchargée de cette mission dans les 3 ou 6 mois qui ont suivi la signature de l'accord. Avons plusieurs contacts qui se sont suivis, à qui il a fallu à chaque fois réexpliquer tout le système.

Nous avons établi la politique du bon de commande mais cela ne s'est pas avéré fructueux, de manière générale. Les pénalités avaient été prévues dans le projet de contrat. Mais un contrat, c'est un accord entre deux parties. Et si une des deux parties n'est pas d'accord, on ne peut pas l'imposer.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 est conclu, une plus grande clairvoyance dans la rédaction bons de commandes et plus grande précision dans les demandes de l'AWBB et avant de lancer quoi que ce soit, on vérifie trois fois au lieu de deux ce qu'on a demandé.

A cela, il a été également repris qu'il fallait faire la distinction entre les développements et les corrections puisque la lecture de différentes factures nous avait fait constater qu'on nous facturait des corrections.

Le TTA, on va en discuter tout à l'heure. Que vous n'acceptiez pas, c'est votre choix, que nous prenions nos responsabilités, c'est le nôtre. Mais je vous propose de débattre sur ce point là tout à l'heure.

Pour ce qui concerne le dépôt du bilan 2016 pour le 28 février 2017, laissez-nous le temps d'établir le calendrier des réunions, avant de vous répondre.

La transparence est là et je crois que lors des commissions financières, nous avons répondu à toutes les questions. S'il faut le mettre sur papier, cela ne pose aucun problème puisque nous le faisons de manière informelle pour les membres de la commission financière, rien ne nous empêche de transmettre les questions et réponses à l'ensemble des groupements parlementaires si ceux-ci le souhaitent.

Et je peux vous dire que pour 2016, puisqu'il faut tenir compte des leçons du passé, que le budget informatique est largement sous contrôle et que si nous devons vous donner la situation au 31 mai, vous verrez que les réformes qui ont été envisagées dans le cadre de la saison 2015-2016, sont respectées et éviteront tout dépassement pour l'année civile 2016.

Nous prendrons connaissance de tous les éléments qui se trouvent dans votre rapport, et nous y répondrons de manière plus complète.

Pas d'autres questions

VOTES	6	8	9	3	4	30	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
Pour	6	8	9	3	4	30	
Contre	0	0	0	0	0	0	
Abs.	0	0	0	0	0	0	
	Majorité simple >			Résultat		OUI	

### **3. Rapport du vérificateur régional sur le bilan 2015**

**Jean-Pierre Delchef (président)** : on l'a remis étant entendu qu'il faut désormais s'accorder sur le vote.

Confirme-t-on le vote formel du bilan 2015, établi lors de l'assemblée générale du 19.03.2015. Nous avons l'obligation avant le 30 juin de transmettre l'extrait du procès verbal d'aujourd'hui, avec le contenu du rapport de la commission financière avec la confirmation du vote du mois de mars, à l'ADEPS.

**Michel Collard (trésorier général)** : la décharge aussi, devra être votée pour le 30 mars à l'avenir.

### **4. Décharge aux membres du Conseil d'administration et au Vérificateur régional**

Pas de question

VOTES	6	8	9	3	4	30	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
Pour	6	8	9	3	4	30	
Contre	0	0	0	0	0	0	
Abs.	0	0	0	0	0	0	
	Majorité simple >			Résultat		OUI	

### **5. Rapport annuel du conseil d'administration et approbation**

**Jean-Pierre Delchef (président)** : nous entamons les activités administratives.

*« Si depuis 15 ans, nous savons tous que la gestion de l'AWBB n'est pas un long fleuve tranquille ni une panacée force est de constater que cette saison a été l'objet de fameuses discussions*

*Merci ! Claire, Isabelle, Bernadette, Alain ,  
Michel, José, Patrick, Bernard, Jean-Pierre et Lucien !*

*d'avoir pris enfin de compte l'intérêt collectif en considération au détriment parfois de votre intime conviction. »*

**Gérard Trausch (Namur)** : je suis content de lire dans le rapport que le conseil d'administration se donne une auto-satisfaction. Concernant le point 6.6 est ce que le plan basket évolue au-delà de dire 'le ministre a dit ?

**Jean-Pierre Delchef (président)** : ce n'est pas une autosatisfaction mais un reflet de nos activités.

Le Ministre a confirmé que tous les dossiers transmis par l'ancien cabinet étaient en cours d'évaluation et qu'il fallait attendre. Pour le plan basket, nous allons recevoir dans un certain délai une réponse définitive. Il envisageait de prendre en considération tous les dossiers en cours. Voilà la réponse qui a été faite, je ne vais pas m'avancer. Le Chef de cabinet est noyé sous les dossiers mais exécutera la position du ministre. Je tiens à vous rappeler que le plan basket est un bonus initié par le Ministre Antoine. Il n'y a pas de règles en la matière et les modalités peuvent changer. Un montant sera affecté au plan basket mais on ne sait comment il sera réparti



Votes :

VOTES	6	8	9	3	4	30	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
Pour	6	5	9	3	4	27	
Contre	0	2	0	0	0	2	
Abs.	0	1	0	0	0	1	
	Majorité simple >			Résultat		OUI	

**Fabrice Appels (Hainaut) :** Justification abstention : il s'agit d'une simple cohérence par rapport aux dérogations. On avait dit que le rapport du conseil d'administration recevrait un vote négatif de plus chaque année si le nombre de dérogations accordées ne diminuait pas. Vu les chiffres de cette année, il y a vote un négatif de moins. Vous commencez à entrer dans les rails.

**Jean-Pierre Delchef (président) :** je ne peux pas entendre ce que vous dites. Les demandes de dérogations viennent de VOS clubs, s'il faut changer quelque chose, faites-le et prenez vos responsabilités.

**Fabrice Appels (Hainaut) :** en vous félicitant, nous sommes surpris de votre réaction.

**Gérard Trausch (Namur) :** les parlementaires et les statuts sont la bible de l'intérêt général des membres de l'AWBB. L'intérêt général prime sur une demande particulière. Ce n'est pas parce qu'un club demande quelque chose, que les statuts doivent être modifiés.

**Jean-Pierre Delchef (président) :** alors laissez-nous la souplesse de prendre une décision en connaissance de cause. Deux exemples : un club namurois demande de pouvoir aligner dans une catégorie inférieure un jeune garçon qui souffre d'un handicap. Que faut-il faire ? Lui dire non ? Que socialement parlant, on n'envisagerait même pas une solution ? Lui dire d'aller voir ailleurs ?

Autre exemple : un joueur de moins de 14 ans dont les parents divorcent et qui souhaite changer de club parce qu'il déménage. Doit-on de nouveau dire non ?

**Gérard Trausch (Namur) :** s'il s'agit d'une dérogation éventuelle par rapport à une demande d'un particulier, OK. Mais pas pour un club entier.

## **6. Rapports annuels des différents département régionaux et approbation**

### **6.1. Rapport du trésorier général 2015-2016**

**Gérard Trausch (Namur) :** au point 3.4, le tableau présenté mentionne 370 euros par équipe de jeunes, comme chiffre minimum. Et je vois plus loin un chiffre de 241.000 euros pour les équipes régionales, nationales ce chiffre me semble assez récent, par rapport au chiffre initial qui était de 185.000 euros. Cela fait donc 56.000 qui ne sont pas rétrocédés aux clubs. Ce qui revient à dire 370 euros par équipe, c'est le minimum et que nous resterons au minimum.

Donc, pourquoi passe t'on de 185.000 à 241.000 €.

**Michel Collard (trésorier général) :** dans le budget DT sur les équipes nationales et sélections, le montant à été augmenté. Passé de 31.000 € à 36.000 € par équipe. La contribution des équipes nationales jeunes augmentant, le montant a été augmenté. Il faut aller voir au budget 2015 ce qui a été voté à l'époque Le montant des subsides est lié à celui des équipes nationales.

**Jean-Pierre Delchef (président) :** c'est certain, le montant de 241.000 € est dans le budget



**Michel Collard (trésorier général)** : oui, au poste 5000, Direction Technique, délections filles et garçons. Le montant a été augmenté en 2015.

**Gérard Trausch (Namur)** : c'est une constatation, un bonus qui n'est pas rétrocédé aux clubs

Plus de questions

VOTES	6	8	9	3	4	30	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30	
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0	
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0	
	<i>Majorité simple &gt;</i>			Résultat		<b>OUI</b>	

## **6.2. Rapport du département championnat 2015-2016**

**Jean-Pierre Delchef (président)** :

Pas de questions

VOTES	6	8	9	3	4	30	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
<i>Pour</i>	6	5	9	3	4	27	
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0	
<i>Abs.</i>	0	3	0	0	0	3	
	<i>Majorité simple &gt;</i>			Résultat		<b>OUI</b>	

**Jean-Marc Tagliafero (Hainaut)** : je voudrais remercier Mme Bresmal mais le dossier de Castors Braine est resté en travers de la gorge et il risque d'y avoir des problèmes pour gérer le championnat de cette année, les conséquences seront nombreuses.

**Jean-Pierre Delchef (président)** : je peux entendre votre position sur le dossier Castors Braine. Si vous revoyez les procès-verbaux du conseil d'administration, vous constaterez que ce dossier a été évoqué à trois reprises.

Lorsque nous sommes confrontés à un problème, il faut trouver une solution et nous avons trouvé la moins mauvaise. C'était la moins mauvaise pour la saison 15-16 mais il est clair que pour la saison prochaine, cela aura peut être des conséquences. Auriez-vous eu une autre solution ? Il vaut peut être mieux un mauvais accord qu'un bon procès. Il y aura probablement des dommages collatéraux dans les clubs concernés.

**Jean-Marc Tagliafero (Hainaut)** : ce n'est pas un vote négatif mais une abstention.

### **6.3. Rapport du département coupes 2015-2016**

**Jean-Pierre Delchef (président) :**

Pas de question

VOTES	6	8	9	3	4	30	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30	
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0	
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0	
	<i>Majorité simple &gt;</i>			Résultat		<b>OUI</b>	

### **6.4. Rapport du département arbitrage 2015-2016**

**Jean-Pierre Delchef (président) :**

**Jean-Marie Raquez (Hainaut) :** je voudrais remercier Alain pour avoir essayé de régler les événements qui ont eu lieu durant la saison et garder les bonnes relations entre le département et les arbitres.

**Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) :** on espère que cela continuera de la sorte

VOTES	6	8	9	3	4	30	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30	
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0	
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0	
	<i>Majorité simple &gt;</i>			Résultat		<b>OUI</b>	

### **6.5. Rapport du département détection et sélection jeunes 2015-2016**

**Jean-Pierre Delchef (président) :**

Pas de question

VOTES	6	8	9	3	4	30	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30	
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0	
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0	
	<i>Majorité simple &gt;</i>			Résultat		<b>OUI</b>	

## **6.6. Rapport du département mini-basket 2015-2016**

**Jean-Pierre Delchef (président) :**

Pas de question

VOTES	6	8	9	3	4	30	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30	
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0	
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0	
	<i>Majorité simple &gt;</i>			Résultat		<b>OUI</b>	

## **6.7. Rapport du département 3x3 2015-2016**

**Gérard Trausch (Namur) :** chapeau pour le PV. Je m'interroge toujours sur la priorité que l'AWBB souhaite donner au 3x3. D'autant que l'on perçoit que la VBL est assez frileuse. Nous assumons donc l'ensemble des activités. Pourquoi cette priorité ?

**Jean-Pierre Vanhaelen (conseil d'administration) :** vous nous avez donné le mandat l'année passée en votant un budget conséquent. Ce serait malheureux de ne pas y aller parce que la VBL a décidé de son côté de ne pas suivre certaines sélections. Notre sélection mérite d'aller au Championnat d'Europe. Les U18 garçon ont terminé 12eme et ont ramené un médaille d'or au concours de dunk, ce sont des équipes 100% AWBB. Deux autres sélections vont partir prochainement, sélections seniors à 85% francophones. Si on veut faire partir de la nouveauté, il faut se lancer. Le 3x3 fera bientôt partie des Jeux Olympiques. Nous avons déjà du retard. Je pense qu'il faut y aller. Et on essaie de faire le maximum avec le peu qu'on a.

**Gérard Trausch (Namur) :** nous sommes allés à Astana avec un staff de 8 personnes. Pourquoi ce budget et cette priorité ?

**Jean-Pierre Vanhaelen (Conseil d'administration) :** je dois faire tout ce qui est possible pour respecter nos engagements. De plus, la délégation était composée de 7 personnes et non 8.

**Gérard Trausch (Namur) :** et pourquoi la VBL ne veut-elle pas participer ?

**Jean-Pierre Vanhaelen (Conseil d'administration) :** il faut leur poser la question. Quand l'AWBB a initié le département 3x3, la VBL était très active. On continue sur notre lancée, nous ne sommes pas responsables du retrait de la VBL.

**Jacques Lecrivain (Hainaut) :** la VBL participe-t-elle financièrement ?

**Jean-Pierre Vanhaelen (Conseil d'administration) :** la VBL a décidé de se retrancher sur la catégorie U18 au Championnat d'Europe.

**Jacques Lecrivain (Hainaut) :** est-il normal que la VBL ne participe pas alors que les équipes sont composées aussi de joueurs VBL ?

**Jean-Pierre Vanhaelen (Conseil d'administration) :** le principe est de composer des équipes de joueurs uniquement AWBB mais on ne trouve pas toujours les bons joueurs. Le nombre de joueurs éligibles est restreint, et on privilégie les francophones. Il est vrai qu'Anthony Leroy est affilié à Gembo mais il est numéro un au ranking belge. Du côté féminin, elles sont toutes francophones ou affiliées AWBB.

**Jacques Lecrivain (Hainaut) :** on peut avoir un francophone affilié à la VBL.

**Jean-Pierre Vanhaelen (Conseil d'administration)** : oui, prenons l'exemple de Marjorie Carpréaux. Elle est sélectionnée mais elle maintenant affiliée à la VBL. La première étape au CE de septembre est de passer les qualifications et de montrer que l'AWBB est capable.

**Jacques Lecrivain (Hainaut)** : la VBL profite un peu de nous dans ce cas là et ne participe pas dans la même mesure.

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : la décision a été prise fin décembre, début janvier. On a posé la question à la VBL. Ils ne souhaitaient pas participer cette annexe aux activités 3x3. Les choses ont changé et le volet 3x3 a été largement documenté. Volonté de participer aux activités internationales. Politiquement, on a dit on essaie et on fera une évaluation. Ce n'est pas parce que la VBL dit non qu'on doit s'incliner. Actuellement, le 3x3 fait toujours partie des futures disciplines olympiques. L'ADEPS reconnaît nos efforts en la matière vu que les dépenses pour le 3x3 au niveau international peuvent être subsidiées.

Ca commence à bouger quand on voit l'impact sur les jeunes.

**Jacques Lecrivain (Hainaut)** : quelle est la position du BLOSO ?

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : je ne sais pas concrètement. Mais vous devez savoir que le mode de fonctionnement en Flandres est totalement différent. Ils reçoivent une enveloppe et en font ce qu'ils veulent, c'est leur responsabilité.

Nous, on doit tout justifier, poste par poste. Depuis 2015, le 3x3 figure dans les subsides.

**Jacques Lecrivain (Hainaut)** : donc le BLOSO ne prend pas position ?

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : c'est le cas, oui. Vous avez voté un budget de 36.000 euros par équipes nationales. Ce montant est repris dans les dossiers de l'ADEPS.

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	9	3	3	29
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	1	1
	Majorité simple >			Résultat		OUI

**Gérard Trausch (Namur)** : je souhaiterais justifier mon abstention. Il s'agit d'une réserve par rapport aux questions que j'ai posées tout à l'heure.

## 6.8. Rapport du département relations CP-CDA 2015-2016

Pas de question

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
	Majorité simple >			Résultat		OUI

## **6.9. Rapport du département Corpo-Handi 2015-2016**

Pas de questions

VOTES	6	8	9	3	4	30	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30	
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0	
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0	
	<i>Majorité simple &gt;</i>			Résultat		<b>OUI</b>	

## **6.10. Rapport du département Sport haut niveau et CFWB 2015-2016**

Pas de questions

VOTES	6	8	9	3	4	30	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30	
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0	
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0	
	<i>Majorité simple &gt;</i>			Résultat		<b>OUI</b>	

## **6.11. Rapport du département promotion et événements 2015-2016**

**Fabrice Appels (Hainaut)** : je souhaiterais adresser mes félicitations à Claire et à son département. Parce que les personnes travaillent énormément dans ce département.

Pourquoi ne pas créer cette fameuse boutique AWBB et mettre des articles à l'effigie de notre fédération et attirer les gens. Le travail effectué par Claire serait encore plus visible. Cela pourrait attirer encore plus d'adhérents

**Claire Porphyre (Conseil d'administration)** : cela fait partie des projets

Plus de question

VOTES	6	8	9	3	4	30	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30	
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0	
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0	
	<i>Majorité simple &gt;</i>			Résultat		<b>OUI</b>	

## **6.12. Rapport du département communication et media 2015-2016**

Pas de question

VOTES	6	8	9	3	4	30	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30	
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0	
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0	
	<i>Majorité simple &gt;</i>			Résultat		<b>OUI</b>	

## **6.13. Rapport du département juridique 2015-2016**

Pas de questions

VOTES	6	8	9	3	4	30	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30	
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0	
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0	
	<i>Majorité simple &gt;</i>			Résultat		<b>OUI</b>	

## **6.14. Rapport du département compétitions PROMBAS 2015-2016**

**Gérard Trausch (Namur)** : on nous avait demandé de mettre en place une taskforce. Mise en place ou non ? Et pourquoi ?

**Patrick Flament (Conseil d'administration)** : je suis désolé mais je pense que tu as mal compris. La taskforce faisait partie du CDA PROMBAS. Il y a une réunion prévue avec les clubs mais cela ne fait pas précisément partie du département 'compétitions PROMBAS'

**Gérard Trausch (Namur)** : quel est le projet que l'on peut attendre au niveau de cette taskforce ?

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : je vous propose de reposer cette question lorsque l'on abordera le point 15

Plus de question

VOTES	6	8	9	3	4	30	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
<i>Pour</i>	6	8	9	3	3	29	
<i>Contre</i>	0	0	0	0	1	1	
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0	
	<i>Majorité simple &gt;</i>			Résultat		<b>OUI</b>	

## 6.15. Rapport du département arbitrage NDR 2015-2016

**Jean-Pierre Delchef (président) :**

Pas de questions

VOTES	6	8	9	3	4	30	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
<i>Pour</i>	6	8	9	3	3	29	
<i>Contre</i>	0	0	0	0	1	1	
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0	
	<i>Majorité simple &gt;</i>			Résultat		<b>OUI</b>	

## 7. Approbation des nominations et des conventions faites par le conseil d'administration

**Jean-Pierre Delchef (président) :** vous avez les nominations des organes judiciaires : nominations après 5 ans, renomination après un an de stage, et pour la dernière fois, renomination d'un an après 70 ans :

**APRES 5 ANS :**

**SIRJACQ** André (REGIONAL)  
**DEWOLF** Jean-Noël (HAINAUT)  
**NAZE** Philippe (LUXEMBOURG)  
**MATHELART** François (BBW)  
**MEURICE** Jacques (NAMUR)  
**HERION** Noëlle (NAMUR)  
**LEONARD** Stéphane (NAMUR)

**APRES UN AN DE STAGE :**

**COLLET** Hubert (CJ REGIONAL)

**Suite modification PJ 4 AG du 13.06.15 pour une période de 5 ans**

**POTTIEZ** Andrée (HAINAUT), **LOZE** Emile (B.B.W.), **HOUGARDY** Marcel (NAMUR), **DIERGE** Simon (C. APPEL)

Pas de question

Votes en bloc :

VOTES	6	8	9	3	4	30	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30	
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0	
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0	
	<i>Majorité simple &gt;</i>			Résultat		<b>OUI</b>	



## **8. Interpellations et motion de confiance**

Néant

## **9. Interprétation de la commission législative**

Néant

## **10. Mise à jour des statuts de l'A.S.B.L. et du R.O.I., par urgence**

### 10.1. Propositions des modifications statutaires et du TTA

#### *I. PARTIE ADMINISTRATIVE*

#### **CDA - ARTICLE 75 bis : CONSTITUTION DES CLUBS A COMPOSITION MULTIPLE**

Chaque club peut être composé de 2 sections :

- Une première section pour une ou plusieurs équipes séniors **et U21 nationaux** ;
- une seconde section pour toutes les autres équipes (équipes de jeunes et/ou équipes séniors).

La première section (section bis) doit obligatoirement posséder la personnalité juridique (A.S.B.L. ou société commerciale).

La composition de chaque section, c'est-à-dire les équipes, les membres, les quatre personnes visées à l'article PA.77, et composant le Comité du club reconnu par l'AWBB, les arbitres et ayants droit, doit être communiquée au Secrétariat Général pour le 15 juin par courrier recommandé.

Les personnes visées à l'article PA 77 peuvent cumuler une fonction dans les deux sections.

Si une des structures possède la personnalité juridique, les quatre personnes, visées à l'article PA.77, la composant, doivent, obligatoirement, être administrateurs de l'A.S.B.L ou de la société commerciale.

Les deux sections doivent posséder un compte bancaire distinct.

Les membres affectés à la seconde section peuvent être alignés dans les équipes de la section bis conformément aux dispositions de l'article PC 53.

Le PC 1 sera appliqué pour chaque section.

La dissolution de l'une des deux sections n'entraîne ni la dissolution de l'autre section ni la disparition du matricule.

En cas de dissolution d'une section, les membres qui y sont affectés seront automatiquement repris dans l'autre section.

En cas de dissolution d'une section, seuls les droits sportifs de celle-ci seront irrémédiablement perdus.

#### **Motivation**

Permettre aux joueurs ayant une double affiliation d'évoluer en jeunes nationaux et/ou dans une équipe séniore

**Jean-Pierre Delchef (président)** : il faudra voter préalablement sur l'urgence.

Il s'agit ici de permettre à un matricule bis d'aligner des U21 nationaux ce qui est interdit pour l'instant. Nous devons répondre à première critique de la VBL. Nous avons trouvé une solution temporaire cette saison, nous devons trouver une solution statutaire.

Votes sur l'urgence :

PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
Pour	6	8	9	3	4	30	
Contre	0	0	0	0	0	0	
Abs.	0	0	0	0	0	0	
	Majorité 2/3 >			Résultat		OUI	

Votes sur le texte :

PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
Pour	6	8	9	3	4	30	
Contre	0	0	0	0	0	0	
Abs.	0	0	0	0	0	0	
	Majorité 2/3 >			Résultat		OUI	

## II. PARTIE COMPETITION

### ARTICLE 1 : OBLIGATIONS DES CLUBS

#### A. Obligations générales

1. Le recrutement des arbitres (conforme au PC 4) et des ayants droit (membre du CDA d'un comité ou conseil fédéral ou régional, d'un département régional, d'un comité provincial, d'un conseil judiciaire, d'un groupe parlementaire) se fera par les clubs.

2. **Chaque saison au plus tard le 30 juin**, la liste des arbitres et ayants droit affectés doit être envoyée **par les clubs** au secrétariat **de leur** Comité Provincial.

L'amende prévue au TTA sera appliquée par le CP en cas de non observation de ce point.

**Chaque saison, la liste des membres fédéraux sera également communiquée pour le 1<sup>er</sup> juillet, par le SG de l'AWBB au secrétariat du CP. Les listes des arbitres et des ayants droit seront confirmées par le CP qui les communiquera aux clubs concernés pour le 1<sup>er</sup> septembre.**

3. Chaque club fournira au moins **un arbitre ou ayant droit par tranche entamée de deux équipes, à partir de la catégorie U14 U12, engagées en championnat.**

Les arbitres en formation de niveau 1 entrent en ligne de compte à concurrence de 50% de ce PC 1.

Une prime mensuelle (sauf pour les mois de juin et juillet), prévue au TTA, sera accordée aux clubs présentant plus d'arbitres ou ayants droit que le nombre fixé par les normes.

Le nombre maximum d'arbitres ou ayants droit comptant pour cette prime est fixé à 6.

Un nouvel arbitre **provincial (y compris candidat) de niveau 2** ou ayant droit sera pris en considération, à partir du mois qui suit le premier match qu'il arbitre ou de sa nomination pour l'ayant droit.

Dans le cas d'un changement d'affectation, un arbitre ou ayant droit sera toujours comptabilisé pour le club où il est affecté.

4. Le club qui ne présente pas d'équipe de jeunes n'aura pas droit à la prime

5. Lors de l'inscription d'un nouveau club, celui-ci devra présenter, au plus tard dans le courant de la saison suivante, un candidat à l'arbitrage et aura à se conformer aux normes prévues dans un délai de trois ans à partir de la date d'inscription du club.

6. Les instances de l'AWBB appliqueront, en cas de non observation de ces stipulations, aux clubs concernés une amende mensuelle (sauf pour les mois de juin et juillet), prévue au TTA, par arbitre **ou ayant droit** manquant pour les clubs de toutes les divisions, jeunes y compris.

## B. Obligations particulières

Si, au cours d'une saison, un arbitre ou ayant droit est suspendu pour une durée d'au moins un mois ou démissionne ou se met en inactivité pour au moins un mois, il ne sera plus pris en considération à partir du mois qui suit cette décision jusqu'à son retour en fonction.

Les arbitres ou ayants droit remplissant plusieurs fonctions citées au point A.1 ne seront pris qu'une seule fois en considération.

Lorsqu'un club déclare forfait général pour l'une de ses équipes, celle-ci ne compte plus à partir du mois qui suit le forfait, pour le décompte du nombre d'arbitres ou ayants droit à fournir.

Les différentes instances disciplinaires doivent communiquer la liste des membres arbitres suspendus au secrétariat du CP concerné. Le CP confirmera cette décision par **courriel mail** au secrétaire du club concerné.

## C. Calcul du nombre d'arbitres affectés à un club

Le calcul du nombre d'arbitres affectés à un club tiendra compte des disponibilités de l'arbitre, selon sa catégorie (voir PC 4), pour le(s) convocateur(s).

Pour être pris en compte, il devra répondre, par mois de compétition, à un nombre de désignations fixé annuellement par le CP de sa province.

Le Comité Provincial peut, sur avis motivé de sa Commission Arbitrage, ne plus convoquer un arbitre qui ne serait plus suffisamment disponible (nombreuses déconvocations ou indisponibilités).

Le CP confirmera cette décision par **courriel mail** au secrétaire du club concerné.

**Jean-Pierre Delchef (Conseil d'administration)** : les différents articles ont fait l'objet de discussions à la commission législative

**Fabrice Appels (Hainaut)** : en ce qui concerne tous les articles concernant l'arbitrage, nous avons demandé l'avis du département arbitrage, qui confirme que ce serait pas mal de voter les propositions, à l'exception du PC 9, concernant les tests physiques des arbitres régionaux. Nous avons donc l'avis favorable du département jusqu'au PC7 inclus.

Votes en bloc, sur l'urgence du PC1 au PC7 :

PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30	
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0	
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0	
	<i>Majorité 2/3 &gt;</i>			<i>Résultat</i>		<b>OUI</b>	

**Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon)** : toilettage : remplacer mail par courriel dans la dernière phrase

Votes sur texte PC1:

PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30	
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0	
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0	
	<i>Majorité 2/3 &gt;</i>			<i>Résultat</i>		<b>OUI</b>	

## ARTICLE 4 : CATEGORIES ET DISPOSITIONS PARTICULIERES

Les catégories d'arbitres sont :

### 1. Candidats arbitres provinciaux

Arbitres en formation, répartis par niveaux

- Niveau 1 : PC 4 bis
- Niveau 2 : PC 5
- Niveau 3 : PC 6 ou PC 6 bis

2. Arbitres provinciaux
3. Arbitres régionaux
4. Arbitres nationaux
5. Arbitres internationaux .../...

A la fin de la saison, les CP envoient à leurs arbitres nationaux, régionaux, provinciaux et en formation, un questionnaire que ceux-ci renvoient, dûment rempli et accompagné d'un certificat médical valable, à leur CP respectif au plus tard le 1er juillet de l'année en cours.

Les arbitres devront satisfaire annuellement aux épreuves physiques prévues pour leur catégorie selon les prescriptions du Département Arbitrage.

A l'exception des arbitres de niveau 1, les arbitres sont tenus d'assister à la réunion annuelle organisée à leur intention, sous peine de l'amende prévue au TTA.

Administrativement, les arbitres sont répartis en deux catégories :

- a) arbitres de cadre : ceux qui ne font aucune restriction d'ordre sportif sur leur formulaire d'inscription;
- b) tous les autres arbitres.

Un arbitre peut être affecté à un club d'une autre province que celle dans laquelle il réside.

Cet arbitre peut diriger des matches dans la province où il réside et dépendra du CP de celle-ci.

Il doit introduire une demande auprès des CP concernés. Les frais de déplacement seront calculés à partir des limites de la province. Il conserve les droits et grades acquis sans nécessité de subir de nouveaux examens.

Si un arbitre dirige des matches des séries provinciales (jeunes et seniors) d'une autre province que celle dans laquelle il réside, les frais de déplacement seront calculés à partir des limites de la province où les matches ont lieu.

Votes sur texte PC4 :

PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
Pour	6	8	9	3	4	30	
Contre	0	0	0	0	0	0	
Abs.	0	0	0	0	0	0	
	Majorité 2/3 >				Résultat	OUI	

### ARTICLE 4 bis : ARBITRES EN FORMATION (NIVEAU 1)

Le club visité fera appel à des arbitres de niveau 1 pour officier lors de ses rencontres à domicile.

Le club visiteur peut proposer un arbitre avec la même qualification, avant de faire appel à des personnes bénévoles.

Pour être arbitre de niveau 1, il faut respecter les conditions suivantes :

- 1- Etre affilié et assuré à l'AWBB, en tant que sportif,
- 2- Avoir 13 ans accomplis,
- 3- Présenter lors de la formation, un certificat médical conforme aux exigences de l'AWBB, dûment complété
- 4- Suivre un cours théorique, adapté au niveau 1, agréé par le Département Arbitrage et organisé par le CP.

Avant le 1<sup>er</sup> septembre de chaque saison, le CP de chaque province fixe les modalités de désignation de ses arbitres en formation de niveau 1.

Les arbitres de niveau 1 entrent en ligne de compte pour le bonus visé à l'article PC.1, à concurrence de 50 %, après avoir dirigé un certain nombre de matches de jeunes, uniquement sur petits panneaux (U12), dans leur club d'origine, dans un club voisin, si pas d'équipe U12 dans leur club, dans un autre club, avec l'accord de leur club d'affectation.

Le nombre minimum de matches est fixé en concertation avec le Comité Provincial.

Toutes les rencontres dirigées par les arbitres de niveau 1 entrent en considération pour la compensation visée à l'article PF.15.

Les arbitres de niveau 1 qui auront prestés, bénéficieront, uniquement de l'indemnité prévue pour ces catégories (U12), pas des indemnités de déplacement. L'arbitre de niveau 1 qui souhaite accéder au niveau 2, le signalera à la CFA qui désignera un représentant pour l'évaluer.

Vote sur suppression de l'article PC4bis :

PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
Pour	6	8	9	3	4	30	
Contre	0	0	0	0	0	0	
Abs.	0	0	0	0	0	0	
	Majorité 2/3 >			Résultat		OUI	

#### ARTICLE 5 : ARBITRES EN FORMATION (NIVEAU 2)

Pour être arbitre de niveau 2, et en recevoir la carte il faut respecter les conditions suivantes :

- 1- Etre affilié et assuré à l'AWBB, en tant que sportif,
- 2- Etre âgé de 14 ans accomplis
- 3- Présenter, lors de la formation, un certificat médical conforme aux exigences de l'AWBB, dûment complété
- 4- Suivre le cours théorique, adapté, du niveau 2, agréé par le Département Arbitrage et organisé par le CP
- 5- Avoir dirigé un certain nombre de matches de jeunes (pupilles, minimes), hors de son club et dont le nombre minimum est fixé en concertation avec le Comité Provincial.

Il sera parrainé par un arbitre ayant réussi le niveau 3, suivant les possibilités, et selon les critères définis par le Département Arbitrage.

L'arbitre de niveau 2 aura été évalué par un responsable de la CFA avant de pouvoir passer au niveau suivant.

Votes sur suppression PC5 :

PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
Pour	6	8	9	3	4	30	
Contre	0	0	0	0	0	0	
Abs.	0	0	0	0	0	0	
	Majorité 2/3 >			Résultat		OUI	

#### ARTICLE 6 : ARBITRES EN FORMATION (NIVEAU 3) CANDIDAT ARBITRE PROVINCIAL

Pour être candidat arbitre provincial de niveau 3, et en recevoir la carte il faut respecter les conditions suivantes:

1. Etre affilié et assuré à l'AWBB, en tant que sportif,
2. être âgé de 16 ans accomplis, sauf avis favorable de la CFA provinciale
3. avoir satisfait aux exigences du cours de niveau 2
3. Présenter, lors de la formation, un certificat médical conforme aux exigences de l'AWBB, dûment complété
4. avoir suivi le cours théorique et pratique, du niveau 3, organisé et agréé par le Département Arbitrage et organisé par celui-ci en collaboration avec le CP. Les chargés de cours seront désignés par la CFA provinciale.
5. avoir réussi un examen théorique et pratique.

Il pourra officier dans toutes les catégories provinciales, excepté en P1M (1ère provinciale messieurs).

#### NAM ARTICLE 6 : ARBITRES EN FORMATION (NIVEAU 3) CANDIDAT ARBITRE PROVINCIAL

Pour être candidat arbitre provincial de niveau 3, et en recevoir la carte il faut respecter les conditions suivantes:

1. Etre affilié et assuré à l'AWBB, en tant que sportif,

2. être âgé de **16 14** ans accomplis, sauf avis favorable de la CFA provinciale
3. ~~avoir satisfait aux exigences du cours de niveau 2~~
4. avoir suivi le cours théorique **et pratique, du niveau 3, organisé et agréé** par le Département Arbitrage **et organisé par celui-ci en collaboration avec le CP. Les chargés de cours seront désignés par le département arbitre / par la CFA provinciale.**
5. avoir réussi un examen théorique et pratique.

Il pourra officier dans toutes les catégories provinciales, excepté en P1M (1ère provinciale messieurs).

**Philippe Aigret (Namur)** : je trouve qu'autoriser à partir de 16 ans, c'est très tard. On commence le basket de plus en plus tôt mais on retarde l'arbitrage.

**Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon)** : au PC3, on parle de 13 ans donc il faudrait se mettre d'accord. Et indiquer 14 ans partout si cet article est voté

**Fabrice Appels (Hainaut)** : si l'assemblée générale donne la main à la commission législative pour corriger le tout ensemble, ce sera fait.

**Paul Groos (Luxembourg)** : le fait de redescendre à 14 ans permet justement une liberté à la CFA d'agir. Le fait de rajouter un âge plus jeune va augmenter le nombre de formations mais les plus jeunes arbitres se retrouveront sur le terrain un peu perdus. Je suis défavorable à l'amendement.

**Michel Regnier (Namur)** : on supprime déjà le niveau 1. Si on sait ouvrir l'accès à la formation à ces jeunes plus tôt, c'est une bonne chose.

**Paul Groos (Luxembourg)** : bonne chose pour les 4 autres provinces mais chez nous, ce sera de nouveau un frein si on oblige un âge minimum. Pour moi, le texte est clair, il mentionne 'sauf avis favorable de la CFA'. Cela veut dire que les provinces font ce qu'elles veulent. Mais chez nous, ça posera problème

**Philippe Aigret (Namur)** : je ne comprends pas où est le frein, si tu manques d'arbitres le fait de retarder l'âge ne te permet pas de former des jeunes et d'avoir plus de candidats.

**Paul Groos (Luxembourg)** : on a connu ça dans les formations à niveau. 25 candidats mais qui ne voulaient pas siffler, ils voulaient juste rester dans leur club et acquérir un peu de pratique. Former des gens qui restent à la maison, c'est mettre un frein au Luxembourg dans nos formations.

**Jean-Pierre Delchef (Conseil d'administration)** : on se doit d'abord de se prononcer sur l'amendement de Namur (rabaïsser de 16 à 14) avant de revenir au texte de base

**Alain Vincent (Liège)** : il faut aussi voter le texte sur le certificat médical

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : c'est dans le texte de base

Votes sur l'amendement de Namur :

PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	5	9	0	4	24
<i>Contre</i>	0	3	0	3	0	6
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 &gt;</i>						<b>Résultat OUI</b>

Votes sur le texte de base, avec certificat médical :

PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >			Résultat			<b>OUI</b>

#### ARTICLE 6 bis : ARBITRES EN FORMATION (niveau 3 adapté)

Pour devenir arbitre de ce niveau, il faut :

- ~~1. Etre affilié et assuré à l'AWBB, en tant que sportif,~~
- ~~2. être âgé de 16 ans accomplis et attester d'une connaissance suffisante du basket~~
- ~~3. avoir suivi assidument le cours théorique, du niveau 3 adapté, agréé par le département arbitrage et organisé par celui-ci en collaboration avec le CP.~~

Les chargés de cours seront désignés par le département arbitrage.

- ~~4. avoir réussi un examen théorique et un examen pratique.~~

Cet arbitre pourra officier dans toutes les catégories provinciales, excepté en P1M (1ère provinciale messieurs).

Vote sur la suppression du PC6bis :

PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >			Résultat			<b>OUI</b>

#### ARTICLE 7 : ARBITRE PROVINCIAL

Pour être arbitre provincial et en recevoir la carte, il faut :

1. avoir **réussi / réuni** les **niveau 3 ou niveau 3 adapté** **les conditions prévues à l'article PC 6**
2. avoir été noté favorablement lors des visionnements effectués en tant que **candidat arbitre provincial** ~~qu'arbitre en formation de niveau 3 ou niveau 3 adapté.~~
3. avoir dirigé annuellement un certain nombre de matches de jeunes dont le nombre minimum sera fixé chaque année par le CP.

Le titre d'arbitre provincial permet d'officier dans toutes les catégories provinciales. (Jeunes et dames régionaux éventuellement)

Pour conserver le titre d'arbitre provincial, il faut participer au moins durant la saison, à un colloque organisé par le département arbitrage ou la CFA (notion de formation continue).

Votes :

PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >			Résultat			<b>OUI</b>



## ARTICLE 9 : ARBITRE REGIONAL

A la demande du Département Arbitrage, le CP proposera des candidats

Pour DEVENIR arbitre régional, il faut :

1. avoir arbitré au moins, durant une saison, comme arbitre provincial. ~~et être arbitre de cadre~~ ;
2. avoir assisté à un stage organisé par le Département Arbitrage.
3. avoir réussi les examens théoriques, les tests physiques lors de ce stage et avoir réussi un examen pratique.

Pour ETRE arbitre régional ~~et en recevoir la carte~~, il faut :

~~1. avoir réussi les tests physiques et l'examen théorique organisés, durant la saison, lors du stage annuel par le Département Arbitrage AWBB~~

1. avoir obtenu de bons résultats lors des évaluations sur le terrain.
2. avoir dirigé, durant la saison, un certain nombre de matches de jeunes dont le nombre minimum sera fixé, chaque année, par le Département Arbitrage.
3. L'arbitre régional, non désigné par le Département Arbitrage, reste à la disposition du Comité Provincial.

### Motivation

Voir article précédent : plus d'arbitre de cadre, il n'existe plus que carte (texte au verso à adapter !)

**Fabien Muylaert (Bruxelles Brabant Wallon)** : peut-on connaître la remarque du département arbitrage concernant ce point ?

**Alain Geurten (Conseil d'administration)** : il faut réfléchir à un autre système mais je ne suis pas pour la suppression des tests physiques.

Vote reporté

## CDA - ARTICLE 21 bis : Qualification des arbitres

**Définition** : Au sens de l'article 45.4 du code de jeu, on entend par lien entre un arbitre désigné officiellement et un club, l'affiliation à un club de l'AWBB.

**En séniors régionaux et provinciaux**, il n'est pas permis à un arbitre affilié à l'un des deux clubs de diriger la rencontre qu'ils doivent disputer.

**En jeunes régionaux et provinciaux**, par dérogation à l'article 45.4 du code de jeu, il n'est pas interdit à un arbitre affilié à l'un des deux clubs qui disputent la rencontre qu'il doit diriger sous réserve de l'accord des deux coaches.

En cas de désaccord d'un des deux coaches, le second arbitre devra officier seul.

Si l'arbitre récusé est seul, les dispositions de l'article 20 sont d'application : les rencontres d'une compétition provinciale de jeunes ou d'une compétition régionale (pupilles et minimes) doivent se disputer.

### Motivation

Définir une fois pour tout le terme lien qui lie un arbitre à un club tel qu'il est formulé dans le code de jeu et préciser dans les textes les conséquences de l'affiliation d'un arbitre.

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : un club a du rejouer un match parce que l'arbitre était affilié à ce club là. La proposition tente de résoudre le problème

**Alain Vincent (Liège)** : peut-on rajouter un lien de parenté ?

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : lequel ?

**Alain Vincent (Liège)** : lien de parenté au 2eme degré

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : donc le grand-père ne peut pas arbitrer son petit-fils et le frère ne peut arbitrer sa sœur ?

**Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon)** : la 2eme phrase n'est pas très compréhensible -> toilettage.

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : est ce qu'on intègre la problématique du lien de parenté ? Le principe est d'avoir une définition du lien, pas présente jusqu'à présent.

**Fabrice Appels (Hainaut)** : on peut reporter le vote et y réfléchir

**Gérard Trausch (Namur)** : en étant trop précis, ça peut devenir fort délicat.

**Michel Régnier (Namur)** : un arbitre désigné est une erreur du convocateur mais arbitre occasionnel est autorisé

**Fabrice Appels (Hainaut)** : c'est une erreur de désignation mais il y a aussi faute de l'arbitre d'y aller quand même

**Pol Bayard (Liège)** : la responsabilité de l'arbitre doit être pointée du doigt

**Patrick Flament (Conseil d'administration)** : en parlant de lien de parenté, on ne parle pas non plus de famille recomposée

**Alain Vincent (Liège)** : je veux bien suivre Fabrice, voter maintenant et travailler les textes qui parlent de lien de parenté

Amendement Liège reporté (lien de parenté)

Votes sur l'urgence :

PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30	
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0	
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0	
	<i>Majorité 2/3 &gt;</i>			Résultat		<b>OUI</b>	

Vote sur la proposition de base :

PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30	
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0	
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0	
	<i>Majorité 2/3 &gt;</i>			Résultat		<b>OUI</b>	

## CDA - ARTICLE 28 : DELEGUES AUX ARBITRES OU DE CLUB

.../...

2. Les délégués aux arbitres auront notamment pour tâches :

a) A l'arrivée des arbitres et au plus tard 30 minutes avant le début de la rencontre, le délégué visité doit leur remettre les clés des vestiaires et les récupérer après le match.

Le délégué visiteur doit se présenter dans le vestiaire des arbitres 15 minutes avant le début de la rencontre;

b) Ils doivent

- se mettre continuellement à la disposition des arbitres et veiller à la sécurité et au confort des arbitres, des officiels et des joueurs;
- apporter leur concours à l'expulsion, décrétée par les arbitres, de personnes, soit de la zone neutre, soit dans le public;
- être à même de renseigner les arbitres sur la conduite de leurs propres supporters et faire en sorte que l'identité d'un perturbateur soit immédiatement connue;
- prévenir, voire d'empêcher, tout envahissement de terrain, avant, pendant ou après la rencontre.

- **Assister les joueurs, mineurs d'âge, lors de contrôle anti-dopage organisé par la Communauté française en cas d'absence de leur représentant légal.**

Les délégués aux arbitres devront se trouver dans la salle, EN DEHORS du public. Les arbitres pourront exiger que ces délégués se trouvent à une place qui leur sera désignée.

S'ils ne remplissent pas correctement leurs fonctions, l'arbitre peut exiger leur remplacement.

En cas d'incidents, si les délégués ne remplissent pas correctement leurs fonctions, les arbitres peuvent exiger leur remplacement ou arrêter la rencontre s'ils ne trouvent pas de remplaçant.

Outre l'application de l'article PC.49, le forfait de l'une ou de l'autre équipe pourra être prononcé, selon l'article PC.73.

.../...

### Motivation

Application de l'article 15, 19° g du décret visant l'organisation et le subventionnement du sport en Communauté française du 8 décembre 2006

**Jean-Pierre Delchef (président)** : Nous avons l'obligation de respecter les normes du décret de la Communauté Française. Les mineurs doivent être assistés en cas de contrôle de dopage. Il s'agit de désigner le délégué aux arbitres dans l'hypothèse où les parents ne sont pas là. Et nos statuts précisent qu'on accepte les modalités de contrôles antidopage de la Communauté Française

Votes sur l'urgence :

PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 &gt;</i>						Résultat <b>OUI</b>

Votes sur texte :

PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 &gt;</i>						Résultat <b>OUI</b>

### III. PARTIE JURIDIQUE

#### **CDA - PJ 64 : FRAIS DE COMPARUTION - FRAIS DE PROCEDURE ET DEPENS**

1. Les Comités et Conseils noteront, lors de leurs séances, les frais de déplacement des arbitres et des officiels neutres régulièrement convoqués en qualité de témoins, à l'exclusion des représentants des parties intéressées ou de toute personne convoquée à la demande de ces parties.  
Ces frais seront versés directement par la Trésorerie de l'Association sur le compte de l'intéressé.
2. **Les dépens correspondent aux frais liés aux instances, actes et procédures d'exécution. Ce sont les sommes qu'il a été nécessaire d'exposer pour obtenir une décision de justice à l'exception des honoraires des conseils.**
3. **Au terme de la procédure, l'instance disciplinaire détermine qui doit supporter les frais de de procédure, appelés frais et dépens.**

4. L'assistance d'un interprète est autorisée si la partie poursuivie ne parle pas la langue de la juridiction devant laquelle elle est amenée à comparaître. En ce cas, les frais sont à charge de la partie comparante.
5. Le sportif appelé à comparaître devant le conseil disciplinaire peut se faire assister d'un avocat à ses frais.

#### Dépens

1. Dépens de dossiers traités par les procureurs régionaux : département (à l'exclusion d'un rapport d'arbitre) : 25 €
2. Dépens de dossiers traités en 1<sup>er</sup> instance : dossier traité par un conseil judiciaire provincial sur la base d'une réclamation d'un club, d'un membre, d'un comité ou département (à l'exclusion d'un rapport d'arbitre) : 50 €
3. Dépens de dossiers traités en 1<sup>er</sup> instance : dossier traité par le conseil judiciaire régional sur la base d'une réclamation d'un club, d'un membre, d'un comité ou département (à l'exclusion d'un rapport d'arbitre) : 50 €
4. Dépens de dossiers traités en appel : dossier traité par le conseil d'appel sur la base d'une réclamation d'un club, d'un membre, d'un comité ou département (à l'exclusion d'un rapport d'arbitre) : 100 €
5. Dépens de dossiers traités en cassation: dossier traité par la chambre de cassation (à l'exclusion d'un rapport d'arbitre) : 250 €

#### Frais : uniquement les réclamations, appel et cassation

1. Frais de déplacement des membres appelés à siéger au sein des instances judiciaires
2. Frais de déplacement des arbitres et des officiels neutres convoqués
3. Frais administratifs (timbres, copies ....)

#### Modalités d'imputation

1. Les dépens, les frais de déplacement des arbitres et des officiels neutres convoqués et les frais administratifs sont à charge de la partie succombante de chaque dossier traité.
2. Les frais de déplacement des membres appelés à siéger au sein des instances judiciaires sont à charge de toutes les parties succombantes dont le dossier aura été traité lors de la réunion de l'organe judiciaire et ce de la manière suivante.

Si deux dossiers sont traités, chacune des parties succombantes prendra la 1/2 des frais visés au point 2 en charge.

Si trois dossiers sont traités, chacune des parties succombantes prendra la 1/3 des frais visés au point 2 en charge (à l'exclusion d'un rapport d'arbitre) en charge.

#### Motivation

Mise en place du système voté le 28 novembre 2015

**Jean-Pierre Delchef (président)** : La volonté est de responsabiliser nos sportifs défailants en leur faisant supporter une partie de la procédure. Nous avons connaissance de clubs qui abusent du système puisqu'il est gratuit et vont jusqu'en cassation alors qu'ils savent qu'ils vont perdre.

**André Hancotte (Procureur régional)** : une précision au niveau du point 'Dépens', point 5, dossier chambre de cassation, préciser « à l'exclusion des rapports d'arbitres ».

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : c'est implicite pour moi mais on le rajoutera.

**Michel Fohal (Namur)** : les sommes récoltées sont affectées au budget général ou à un budget particulier ?

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : au budget général

**Michel Collard (Trésorier général)** : les frais des organes judiciaires, du temps de la FRBB, ne coûtaient rien aux clubs. Maintenant, ils coûtent. Les budgets étaient déficitaires, cela pourrait changer la donne.

**Philippe Aigret (Namur)** : dépenses reprises au TTA ? Dernière phrase : remplacer par 'le prorata des dossiers traités'

**Christian Charlier (Liège)** : quelle est la définition du mot dépens sur le plan juridique ? Ouverture de dossier ?

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : je demande à Maître Hancotte de bien vouloir nous aider à répondre.

**André Hancotte (Procureur régional)** : en droit commun, ce sont des frais d'huissier, d'exécution de décision, des frais d'avocat. C'est ce que je retrouve ici sauf que les frais de dépens reviennent à l'AWBB.

On a été interpellés, Jean-Claude Vandepuut et moi-même, sur les frais à l'introduction d'une réclamation, à l'exception d'un rapport d'arbitre. En tant que procureurs, nous servons uniquement de boîte aux lettres. Ça veut dire que nous comptons d'office 25 euros pour uniquement transmettre un dossier au département compétent. Donc même si la plainte est jugée non recevable, on transmet au conseil judiciaire et on compte 25 euros.

Article 65bis, si la suspension est prononcée, 25 euros à charge du joueur

**Gérard Trausch (Namur)** : concernant le PJ65bis, si le club introduit une réclamation, le club sera taxé de 25 euros ?

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : si le club a tort, oui. Si le club a raison, ce sera ajouté à la dette du joueur.

**Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon)** : est-il prévu que si le joueur ne paie pas les dépens, il reste suspendu ? Cela ne me semble pas prévu au texte

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : ce sera ajouté, c'est important.

Plus de question.

Votes sur l'urgence :

PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30	
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0	
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0	
	<i>Majorité 2/3 &gt;</i>			Résultat		<b>OUI</b>	

Votes sur texte :

PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30	
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0	
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0	
	<i>Majorité 2/3 &gt;</i>			Résultat		<b>OUI</b>	

PC 56 (BBW) : suppression du point 3

#### 10.2. Article PC56 (proposition de Bruxelles Brabant Wallon)

B. Organisation de la compétition.

b) Niveau provincial

- Garçons : (U21) Juniors, (U18) Cadets, (U16) Minimes, (U14) Pupilles, Mini-basket : (U12) Benjamins, (U10-U9), Poussins 4c4, (U8-U7-U6) Pré-poussins 3&3

- Filles : (U19) Cadettes, (U16) Minimes, (U14) Pupilles, Mini-basket : (U12) Benjamins, (U10-U9) Poussines 4c4, (U8-U7-U6) Pré-poussines 3&3

- Mixte : (U14) Pupilles mixtes, une équipe de cette catégorie est composée d'au moins un enfant de l'autre genre.

(1) Les CP sont responsables de la composition des séries et de l'organisation de toutes les rencontres qui mènent au titre de Champion Provincial dans leur province sauf pour la catégorie mixte. Ils convoquent les arbitres.

(2) Les rencontres doivent avoir lieu, même s'il n'y a pas d'arbitre.

~~(3) Les équipes des catégories mixtes ne rentrent pas dans le calcul du PA 32 et ne bénéficient pas du PF 18.~~

Suppression du point 3

## MOTIVATION

Nous présentons à nouveau une modification en espérant que tous les parlementaires réfléchissent que dans notre province, nous avons une compétition digne de ce nom en U14 mixtes. Nous ne comprenons pas pourquoi les clubs qui défendent les intérêts du basket ne puissent bénéficier d'une participation financière pour une équipe qui a, en son sein, une ou plusieurs personnes de l'autre genre. C'est tout de même une promotion auprès des jeunes, c'est apporter un soutien aux clubs qui travaillent avec les jeunes. Pourquoi faire une différence.

On nous dit que notre province n'est pas visée, prouvez-le nous !

Vote sur urgence :

PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
Pour	6	0	0	0	0	6	
Contre	0	8	9	3	4	24	
Abs.	0	0	0	0	0	0	
Majorité 2/3 >				Résultat		<b>NON</b>	

## IV. TTA

### CDA - PC 33 : LICENCE DE COACH

PC 33	LICENCE DE COACH			Prop. CDA
A	Coaching irrégulier <b>pour et par rencontre officielle</b>	148,70 €	(I)	<b>150,00 €</b>
	<del>Licence de coach</del>	<del>4,40 €</del>	* (I)	<b>Supprimé</b>
	<del>Licence de coach provisoire</del>	<del>4,40 €</del>	* (I)	<b>Supprimé</b>
	<b>Absence de LICENCE DE COACH pour et par rencontre officielle</b>			
	- absence de licence en JEUNES	5,70 €	(I)	<b>15,00 €</b>
	- absence de licence en PROVINCIALE (plus basses divisions MM et DD)			<b>10,00 €</b>
	- absence de licence en PROVINCIALE (Messieurs et Dames)	11,30 €	(I)	<b>30,00 €</b>
	- absence de licence en REGIONALE (Messieurs et Dames)	22,60 €	(I)	<b>45,00 €</b>
	<del>-absence de licence en N2M – N3M – N1D</del>	<del>- 56,70 €</del>	(I)	<b>Supprimé</b>
<del>-absence de licence en N1M</del>	<del>- 113,40 €</del>	(I)	<b>Supprimé</b>	

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : vous avez les propositions du conseil d'administration. Nous avons promis de revenir sur la problématique soulevée lors du rapport de la commission financière. Nous devons attirer l'attention des clubs sur les obligations statutaires et les obligations imposées par la Communauté française. Nous avons pu négocier durant des années mais nous ne respectons pas le cahier des charges de la communauté française. La licence « animateur » n'existe qu'au basket. On nous dit qu'il n'y a pas assez de coaches diplômés alors que notre base de données recense 4000 noms pour un peu moins de 3000 équipes.

Vous nous dites que ce n'est pas la bonne solution, proposez en une autre.

**Jean-Pierre Vanhaelen (Conseil d'administration)** : la proposition a été faite en janvier, soumise au mois de mars mais avait été reportée à aujourd'hui. Je suis un peu surpris d'entendre aujourd'hui les propos de la commission financière parce que le texte est connu depuis le mois de janvier. Nous aurions pu en discuter avant.

**Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon)** : on en a discuté le 11 mai. Ce n'était pas possible avant puisque la proposition a été rejetée au mois de mars.

**Jean-Pierre Vanhaelen (Conseil d'administration)** : pas rejetée en mars mais à l'ordre du jour donc passé le cap de la commission législative et de la commission financière

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : permettez-moi de préciser que la proposition date du mois de novembre. Il n'y pas de mal être, il ne faut pas d'urgence pour les modifications du TTA puisque ce point est prévu à chaque assemblée générale.

**Alain Vincent (Liège)** : est il possible pour les présidents des 5 provinces de se réunir 5 minutes avant le vote, au vu du rapport de la commission financière que nous avons entendu aujourd'hui ?

**Gérard Trausch (Namur)** : quelle est la position de la commission financière ?

**Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon)** : cela a été dit tout à l'heure, nous trouvons cela fort exagéré. On avait proposé d'autres chiffres mais nous n'avons pas été écoutés. La commission d-financière n'est pas pour cette proposition.

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : accord pour une interruption de séance de 10 minutes.

**Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon)** : avant de voter, je voulais demander l'application au 1<sup>er</sup> janvier 2017 si le vote passe. Parce que les clubs ont déjà prévu leur budget global pour l'année 2016.

**Fabrice Appels (Hainaut)** : c'est une question de budgétisation de clubs

**Jean-Pierre Vanhaelen (Conseil d'administration)** : c'est bien de budgétiser pour payer les amendes, mais les clubs devraient penser à budgétiser pour les inscriptions aux cours. Dès que l'inscription est effective, on a droit à une licence de coach pendant un an.

**Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon)** : je ne sais pas si vous vous rendez compte mais certain de nos clubs ont 28 équipes de jeunes

**Fabien Muylaert (Bruxelles Brabant Wallon)** : je veux bien mais certaines personnes sans diplôme sont bien plus compétentes que des diplômés. Les formations sont étalées sur des mois et des mois, la plupart des gens ne savent pas le faire par rapport à leur vie privée et certaines formations ne sont plus données depuis plus de 2 ans. La majorité des clubs essaient d'éviter d'avoir un coach pour deux ou trois équipes. Il n'y a pas que l'absence de licence mais tout ce qu'il y a derrière.

**Jean-Pierre Vanhaelen (Conseil d'administration)** : il y a plusieurs façons de suivre une formation. En une semaine ou par weekend, sur 4 ou 5 weekends. L'année passée, le département formation des entraîneurs a été supprimé. Un rapport a malgré tout été fait et vous verrez toutes les formations qui ont été données. Il n'y a plus de frein, à partir du 1er septembre, il aura moyen de faire toutes les formations à tous niveaux. Si les gens sont motivés, il n'y a pas de raison que ça ne marche pas. A vous de les motiver, payez une formation au lieu de payer des amendes

**Fabien Muylaert (Bruxelles Brabant Wallon)** : pensez-vous sérieusement que tous les secrétaires connaissent ces montants. Le timing n'est pas bon parce que ce sera voté maintenant et appliqué la prochaine saison.

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : le timing était bon parce que la proposition a été présentée en novembre 2015.

**Jean-Pierre Vanhaelen (Conseil d'administration)** : les montants présentés aujourd'hui sont connus depuis novembre



**Fabien Muylaert (Bruxelles Brabant Wallon)** : le mot utilisé tout à l'heure est 'nouvelle recette' donc ça veut bien dire ce que ça veut dire.

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : et on fait quoi avec ça ? On le rétrocede aux clubs. La proposition est de faire des cours à la carte. La direction technique se déplace, on l'a fait à Nivelles. On a voulu le faire à Estaimpuis mais pas assez de candidats. La direction technique a donné des cours à une vingtaine de personnes au Royal IV. Les déplacements coutent de l'argent mais nous donnons des cours à des bénéficiaires. Voyons cela de manière positive. Je ne connais pas une personne qui regrette d'avoir suivi les cours.

**Fabien Muylaert (Bruxelles Brabant Wallon)** : oui mais pourquoi nous demander de voter cela avant de connaître les intentions du conseil d'administration ?

**Jean-Pierre Vanhaelen (Conseil d'administration)** : les montants qui sont là ce n'est pas pour avoir plus de recettes pour l'AWBB, c'est pour inciter les clubs à faire plus formations. Si on augmente, c'est pour faire réfléchir les clubs

**Fabien Muylaert (Bruxelles Brabant Wallon)** : on l'a fait pour les arbitres, mais ça n'a rien changé, on n'a pas plus d'arbitres

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : veuillez m'excuser si je m'emporte mais c'est la passion. En accord avec l'auteur de la proposition, nous vous proposons de voter aujourd'hui avec une entrée en vigueur au 01/07//17, cela vous permettra de connaître les textes.

Votes sur la date d'entrée en vigueur 01.07.17 :

PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
<i>Pour</i>	6	0	9	1	4	20	
<i>Contre</i>	0	8	0	2	0	10	
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0	
<i>Majorité 2/3 &gt;</i>						Résultat	OUI

Votes sur les montants :

PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
<i>Pour</i>	0	8	9	1	4	22	
<i>Contre</i>	6	0	0	2	0	8	
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0	
<i>Majorité 2/3 &gt;</i>						Résultat	OUI

**Fabrice Appels (Hainaut)** : j'espère qu'il y aura de la communication vers les clubs

**Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon)** : je voudrais encore dire que la commission financière avait proposé des montants sur les indemnités d'arbitrage. Certains montants pouvaient poser des problèmes au niveau légal et fiscal.

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : je répète que c'est hors convention avec le fisc. Tout comme le commissaire de table, à 28 euros. Le contrôleur des finances à Bruxelles ne connaît même pas l'existence du commissaire de table. Vous savez aussi bien que nous que ces contrôles vont se développer. Du côté de la VBL, ils ont décidé que toute

indemnité sera déclarée. Je peux entendre la demande mais je pose la question s'il ne faut pas revoir la problématique dans son ensemble.

Je propose que l'on reporte le problème en ayant connaissance de l'avis de toutes les personnes concernées parce que si doit s'engager dans une clarification du statut, il faut voir pour qui on le fait et jusqu'où on va. Il n'y a pas que le monde de l'arbitrage.

**Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon)** : effectivement, cela concerne aussi les secrétaires de comité.

### 10.3. Proposition de la commission financière d'arrondir tous les montants du TTA

**Jean-Pierre Delchef (président)** : tout ce qui supérieur à 50 cents monte à l'unité et tout ce qui est inférieur descend à l'unité. Entrée en vigueur :

01.07.2016

Pas de question

Votes :

PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
Pour	6	8	9	3	4	30	
Contre	0	0	0	0	0	0	
Abs.	0	0	0	0	0	0	
	Majorité 2/3 >			Résultat		OUI	

## **11. Championnat 2016-2017**

11.1. Compétition régionale 1 Dames : play-offs

11.2. Compétition régionale 2 Dames : play-offs

11.3. Compétition régionale 1 Messieurs : play-offs

11.4. Compétition régionale 2 Messieurs : play-offs

**Jean-Pierre Delchef (président)** : merci à Christian Servais pour sa collaboration et aux parlementaires Bruxelles Brabant Wallon qui ont constaté une dernière erreur. Vous avez reçu les textes tolettés, qui prévoient toutes les hypothèses de montée à l'échelon supérieur et qui prévoient au dernier point que l'amende de 2500 euros est appliquée uniquement si le match n'a pas eu lieu. Si le match lieu et forfait sur sanction administrative, pas d'amende.

**Gérard Trausch (Namur)** : en cas de montée en division PROMBAS, quid de la licence PROMBAS ?

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : pour la saison 17-18, il y aura des conditions de licences pour la TDW1 et la TDM1

**Christian Servais (Namur)** : tu prévois pour les play-offs 4, 3, 2 ou 1 équipe. Dans règlement dames, on ne reprend pas la phrase 'dans le cas où aucune équipe ne s'inscrit aux play-offs.... Il ne monte pas mais il est champion.

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : on ajoutera que s'il n'y a pas de play off à l'issue de la phase classique, le vainqueur de la phase classique est déclaré champion. En dames, pour être candidat à la montée, il faut participer aux play-offs.

Votes en bloc sur les 4 règlements des play-offs régionaux :

VOTES	6	8	9	3	4	30	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
Pour	6	8	9	3	4	30	
Contre	0	0	0	0	0	0	
Abs.	0	0	0	0	0	0	
	Majorité simple >			Résultat		OUI	

## **12. Approbation de l'application de l'article PF18**

### 12.1. Proposition relative à l'indemnité de formation en U8 et U10

**Jean-Pierre Delchef (président)** : en deux temps. D'une part, la proposition du conseil d'administration de maintenir la gratuité de licence et assurance pour les U8 et les U10 et pour les équipes appartenant aux autres catégories, on vous transmet le document qui reprend les mêmes conditions, à savoir un subside de 370 euros plus un bonus pour les équipes de jeunes régionaux.

**Michel Collard (trésorier général)** : mon rapport était envoyé mais sans l'annexe qui vient de vous être distribuée. Pour la saison 2015-2016, il y a 796 équipes inscrites.

Le net, c'est celui qui est fixé dans les montants des licences collectives.  
Les sélections régionales et provinciales, on en a parlé tout à l'heure.  
Concernant la gratuité pour les moins de 10 ans, il y a 7547 joueurs.

Le montant de 370 euros est repris sur la facture d'octobre et le nombre de jeunes a été calculé au 31 octobre. Mais une remarque a été formulée à l'assemblée provinciale de Liège, stipulant que les jeunes affiliés en novembre et décembre pas comptabilisés.

Donc je ferai dorénavant le calcul au 31/12, pour que les enfants inscrits en novembre et décembre soient inclus dans le calcul.

Pour 2016-2017, il y aura 3 remboursements : indemnité pour les équipes en novembre et en avril et la gratuité des licences et assurances U10 en janvier 2017.

Licence collective, même tableau sauf équipe de moins en division 2 nationale. En D3, deux équipes AWBB en moins. L'estimation 2016-2017 reste globalement la même chose que cette saison.

**Gérard Trausch (Namur)** : subside de 370 euros n'est plus un subside de base mais fixe donc plus de bonus

**Michel Collard (Trésorier général)** : il peut être revu, c'est une estimation. Je ne peux pas promettre de distribuer ce que je n'ai pas

Si l'assemblée générale décide d'accorder une réduction du budget aux équipes nationales, c'est une recette supplémentaire ou si l'assemblée générale décide de ne plus bloquer la licence collective en cas de montée, c'est aussi une recette supplémentaire

**Gérard Trausch (Namur)** : le solde d'année en année est positif

**Michel Collard (Trésorier général)** : le solde est repris dans la perte, dans les dettes de l'AWBB. Une équipe inscrite en senior paie sa licence collective jusqu'au bout, même si elle déclare forfait général.

**Gérard Trausch (Namur)** : je regrette simplement que le montant de 370 euros reste fixe

**Michel Collard (Trésorier général)** : lorsqu'on a revu et décidé un montant fixe, c'est devenu plus difficile à moduler.

**Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon)** : sole de 80.0000, disponible normalement pour le fonds des jeunes et on le redistribue au fonds des jeunes

**Michel Collard (Trésorier général)** : non

**Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon)** : pourquoi ne redistribue t'on pas ces 80.000 euros au fonds des jeunes ?

**Michel Collard (Trésorier général)** : il était au bilan, dans les pertes.

**Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon)** : le principe c'est que ces 80.000 euros doivent être redistribués aux clubs

**Michel Collard (Trésorier général)** : je ne pourrais le faire qu'au mois d'avril.

**Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon)** : je comprends que vous ne pouvez pas distribuer ce que vous n'avez pas reçu mais quand il s'agit d'un bonus, il devrait être rétrocédé aux clubs.

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : on peut laisser le soin au trésorier général de régler cela dans les meilleurs délais

Plus de question

Votes sur la gratuité des licences U8 et U10 :

VOTES	6	8	9	3	4	30	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30	
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0	
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0	
	<i>Majorité 2/3 &gt;</i>			Résultat		<b>OUI</b>	

#### 11.4. Proposition relative à l'indemnité de formation pour les autres équipes de jeunes

Votes sur le montant fixe de 370 euros :

VOTES	6	8	9	3	4	30	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30	
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0	
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0	
	<i>Majorité 2/3 &gt;</i>			Résultat		<b>OUI</b>	

Votes sur le montant de 1500 euros pour les équipes de jeunes évoluant en nationale :

VOTES	6	8	9	3	4	30	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30	
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0	
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0	
	Majorité 2/3 >			Résultat		<b>OUI</b>	

## **13. Admission, démission, fusion, radiation de clubs et de membres**

### 13.1. Admission de clubs

### 13.2. Démission de clubs

### 13.3. Fusions de clubs

### 13.4. Radiation de clubs et de membres

**Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon)** : je ne défends pas le club, mais j'ai eu des contacts avec le club qui avait promis de payer.

**Michel Collard (Trésorier général)** : le document a été établi une semaine avant aujourd'hui donc il est à jour.

Votes en bloc sur les 4 points :

VOTES	6	8	9	3	4	30	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30	
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0	
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0	
	Majorité 2/3 >			Résultat		<b>OUI</b>	

## **14. Elections**

### 14.1. Election de membres au conseil d'administration de l'AWBB

**Jean-Pierre Delchef (président)** : 2 membres sont sortants et rééligibles, MM Collard et Lopez  
Concernant les candidats : une seule candidate, Mme Carine Dupuis, puisque Mr Monsieur retire sa candidature.

**Michel Collard (Trésorier général)** : je me représente encore une fois mais ce sera probablement la dernière. Si au sein du cda ou dans les nouveaux membres puisque places vacantes, un candidat se présentait, je mettrai peut être fin à mon mandat avant terme mais ceci dit, je l'entame de bon cœur.

**Lucien Lopez (secrétaire général)** : je souhaite poursuivre mes activités au sein du conseil d'administration.

**Carine Dupuis** : Je n'avais pas imaginé, en intégrant le Département Championnat, me retrouver devant vous aujourd'hui. Je n'avais pas imaginé non plus devoir assurer tout le quotidien du Département à partir du mois de janvier avec l'aide de M. Delchef.

J'ai appris ce que je sais en partant de la base : d'abord délégué d'équipe de mes enfants, j'ai ensuite fait la table, je suis devenue secrétaire de club et de commission provinciale, puis membre et secrétaire du CP ainsi que secrétaire de Départements Régionaux. Et, c'est surtout à M. Henquet que je dois ce qui me sert aujourd'hui et je l'en remercie très sincèrement.

Je suis là pour continuer ce que j'ai fait durant cette saison et j'espère le faire du mieux possible, au service des clubs.

Le bureau de dépouillement est composé de MM Samu (Luxembourg), Lecomte (Hainaut), Loozen (Bruxelles Brabant Wallon), Debatty (Liège) et Nivarlet (Conseil d'administration)

Résultats :

Mme Carine Dupuis : 28 bulletins valables : 26 pour – 2 contre

Mr Michel Collard : 29 bulletins valables : 29 pour – 0 contre

Mr Lucien Lopez : 30 bulletins valables : 26 pour – 4 contre

## **15. Nouvelles de PROMBAS**

### 15.1. Présentation des modalités des championnats nationaux 2016-2017

**Jean-Pierre Delchef (président)** : les compétitions nationales commencent une nouvelle vie avec des difficultés. Nous ne sommes pas à 100% sur a même longueur d'ondes avec nos amis flamands. C'est une fondation avec une structure juridique particulière. Il y a encore beaucoup de points à régler. Réunion lundi soir. Ce qui est positif, c'est que les équipes nationales gardent leurs qualificatifs et que nous jouons un championnat de Belgique. Ce qui veut dire que les structures sont à appelées à se redynamiser.

Si au niveau compétition, cela ne pose pas trop de problèmes, au niveau arbitrage, la Scoore League ayant souhaité reprendre la gestion, l'administration, la formation et la nomination des arbitres de Division 1, et nous devons appréhender la création d'un NDR national PROMBAS pour les autres divisions. Lorsque la Scoore League a souhaité reprendre la gestion de « ses arbitres », le conseil d'administration de l'AWBB a rapidement déclaré que l'accord devait être subordonné à la signature d'une convention. Le secrétaire général de la Scoore League m'a dit que ca allait de soi.

La compétition en D1 dames fera l'objet d'une concertation lundi soir. Compétition messieurs : play offs avec des descendants de D1 et des montants éventuels de D2, histoire de revitaliser un peu la compétition. Projets de marketing mais pas encore de budget.

En ce qui concerne la taskforce, il était prévu d'avoir un relais avec les clubs et les parlementaires puisqu'une fondation n'a pas d'assemblée générale.

Réunion prévue fin juin 2016 avec les clubs pour faire le topo et préparer la saison suivante. Mais au vu des désistements du côté néerlandophone, on ne sait donc pas si la réunion aura lieu.

Dernier point : instauration d'un système de licence à l'essai pour la D1 dames et la D2 messieurs pour la saison 2016-2017. Application à partir de la saison 2017-2018.

Arbitrage est garanti et toutes les équipes sont inscrites.

Concernant les organes judiciaires, ce point sera à l'ordre du jour de lundi également.

## **16. Nouvelles de la FRBB**

### 16.1. Ordre du jour de l'assemblée générale du 28 juin 2016

- 1.Vérification des membres et mandats
- 2.Introduction par le président
- 3.Approbation du rapport de l'assemblée générale du 15 juin 2015
- 4.Approbation Mr. Goethals membre CdA
- 5.Election du président
- 6.Approbation du bilan 2015

- 7. Décharge aux administrateurs
- 8. Approbation du budget 2016
- 9. Information et développements :

- \* FIBA
- \* équipe nationale hommes
- \* BLB
- \* AWBB
- \* VBL

10. Divers

16.2. Désignations des membres effectifs représentant l'AWBB à l'assemblée générale de la FRBB pour la saison 2016-2017

**Jean-Pierre Delchef (président)** : c'est votre mission de nommer les représentants AWBB à la FRBB.

Bruxelles Brabant Wallon : Claude Dujardin  
 Hainaut : Jean-Marc Tagliafero  
 Liège : Jean-Marie Bellefroid  
 Luxembourg : André Samu  
 Namur : Christian Servais

**Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon)** : nous avons eu réunion hier après midi. Avons reçu toutes les explications nécessaires de Stefan Garaleas. A accompli pour la deuxième année consécutive un boulot monstre. Grace à Stefan, la comptabilité est maintenant en ordre.

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : l'ambition de centraliser toutes les équipes nationales au sein de la FRBB. La VBL n'a pas souhaité entrer dans ces considérations aujourd'hui donc nous avons du trouver des solutions transitoires.

Les Belgian Lions sont gérés pas la FRBB et toutes les autres équipes gérées par l'AWBB et la VBL. Un accord avait été trouvé à Riga mais il ya eu vote négatif du conseil d'administration de la VBL qui a donc fait marche arrière. La FRBB est la seule fédération reconnue au niveau FIBA et COIB, elle est donc incontournable. Le souhait est d'avoir un seul site internet, avec liens vers les ailes régionales mais nos amis flamands mettent leur veto.

Pas de question

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
	<i>Majorité simple &gt;</i>			Résultat		<b>OUI</b>

**17. Calendrier des principaux événements de la saison 2016-2017**

**Jean-Pierre Delchef (président)** : les matches des équipes nationales se disputeront cette année à Anvers, alternance avec la Wallonie oblige.

Les modalités de ticketing sont parues sur Facebook et dans la newsletter. Une première pour cette année : chaque place acquise par les clubs génère un montant transformé en bon d'achat. Dans la newsletter du 17/06, les dates des matches des équipes nationales ont également été publiées.



## **18. Divers**

**Michel Regnier (Namur)** : l'assemblée générale a une certaine responsabilité, on parlait de perte au niveau informatique. Je trouve dommage que chaque décision a un impact sur le programme informatique. Il y a une influence directe sur le programme et donc nous sommes également responsables des frais supplémentaires.

Mais je suis un peu déçu aussi parce que cela fait des années que l'on demande des moyens supplémentaires pour les bénévoles de la coupe, du championnat...

Ce qu'une province peut faire, on ne sait pas le faire à l'AWBB. D'avantage de moyens mis à dispositions : convocations des arbitres, calendriers mis à jour automatiquement. Outils de travail performant pour les bénévoles.

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : ton courrier a fait l'objet d'une lecture repris dans un PV. Ce n'est pas perdu

**Michel Regnier (Namur)** : ca génère aussi parfois une déception que vous fonctionniez encore de cette façon.

Il faut évoluer un petit peu et je suis sûr qu'il y a des personnes présentes aujourd'hui qui sont capables d'aider au niveau informatique.

**Fabrice Appels (Hainaut)** : concernant les modifications statutaires qui génèrent des frais, la commission législative en parle régulièrement et diminue les propositions qui pourraient générer des frais

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : nous aurions pu être plus complet dans notre réponse si nous avions reçu ton divers à temps.

**Gérard Trausch (Namur)** : au niveau 3x3, très bien au niveau de la forme mais au niveau du fond, j'ai des doutes.

### **Mises à l'honneur**

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : nous avons prévu de dire quelques mots à Bernadette Bresmal et à Alain Kaison mais ils sont malheureusement absents aujourd'hui.

*« La vie est faite de surprises. Et le basket, on le rencontre partout dans le monde.*

*En 2004, nous avons convié le ministre des ports de l'époque à une réunion de travail à Madrid, et en avons profité pour visiter le musée du basket. Le musée qui rassemble pas mal de documentation sur le basket universel et dans la bibliothèque, nous avons découvert un rayon dédié au basketball belge. Nous étions étonnés, émus peut être, mais heureux de constater que dans le seul musée de basket au monde, il y avait donc des livres qui parlaient du basket belge.*

*J'ai commencé à feuilleter les bouquins et je suis tombé sur un livre qui racontait l'épopée d'un club du Brabant Wallon : les Castors Braine. Tournant les pages, je suis tombé sur un chapitre, qui était parlait du secrétaire du club, monsieur Pierre Van Cabeke.*

*Grâce aux outils de communication que nous avons maintenant en notre possession, je n'ai pas hésité à lui téléphoner, avec un numéro caché, et masquant quelque pu ma voix, j'ai commencé à lui lire ce que l'on disait de lui. Il n'a pas mis longtemps à reconnaître son histoire, il était quelque peu hilare et cela nous a bien fait rire pendant pas mal de temps.*

*Pierre a été un secrétaire emblématique. Qui passait dans la salle qu'on appelle maintenant André Renaud, le rencontrait. Il n'y avait pas seulement la gestion de l'équipe D1 messieurs mais il se préoccupait aussi du bien être des jeunes et des dames.*

*Sachant que lorsqu'on aime le basket, on ne se limite pas à un club, Pierre a été parlementaire pendant 43 ans. Un fameux bail.*

*Il m'a malmené quelque quand j'étais jeune parlementaire. Il m'a montré ce qu'il ne fallait pas faire. Les réunions de parlementaires à Bruxelles avaient lieu le vendredi soir. Elles commençaient à 19 heures, je ne vous dirai pas à quelle heure elles se terminaient le samedi matin...*

*Etre entraîné par un parlementaire comme Pierre est certainement source de grands souvenirs. On a passé des jours, des heures, des nuits à parler de tout et de rien et aujourd'hui, il nous revient de mettre Pierre à l'honneur. Parlementaire, président du groupement des parlementaires de Bruxelles Brabant Wallon, membre de la commission législative, il était assis à côté de Willy Deward et les jeunes de l'époque les avaient surnommés « le Muppet Show », car c'était extraordinaire de les voir se battre gentiment pour tâcher de faire passer leur point de vue.*

*Pierre a du caractère et si vous le connaissez un peu, vous savez qu'il a de l'humour. Et lorsqu'il est prêt à lancer une vanne, vous voyez sur son visage qu'il est prêt à dire quelque chose qui fera rire l'assemblée. Prof de maths, il est incontournable en matière de chiffres, et pourtant c'est du côté des statuts qu'il trouvé quelque peu son bonheur.*

*Bon vivant, sa compagnie est recherchée. Et c'est vrai que nous avons créé le club des présidents (CP, parlementaires, AWBB) pour nous retrouver à terme régulier et parler de tout et de rien.*

*Hier soir, j'ai demandé à la Lune  
Si elle allait s'occuper de toi  
Elle m'a dit "j'ai pas l'habitude  
De m'occuper des gars comme ça"  
Alors j'ai pris la plume  
Pour t'écrire ce petit mot :*

*« En ce 18 juin, à toi, l'ami Pierrot  
Tous nos remerciements pour ce que tu as au basket donné  
Ta décision de quitter le cercle des membres fédéraux  
Est une dernière leçon d'humilité.*

*Toi qu'on appellera maintenant l'Ancien  
Tu pourras toujours lire consciencieusement les statuts tous les matins  
non pas dans l'intérêt de ton club de toujours  
mais pour rester à la page, rester au goût du jour.*

*Nul doute que si l'AWBB te lance un appel  
Tu répondras présent pour éclairer de tes souvenirs  
la manière de rendre la pratique du basket encore plus belle  
Car tu sais parler sans devoir mentir.*

*Nul n'a besoin de titre pour se faire apprécier  
en saluant ton dévouement, ta carrière  
je me suis à songer sans vouloir aux statuts déroger  
pourquoi ne pas créer le titre de parlementaire honoraire ?*

**Pierre Van Cabeke (Bruxelles Brabant Wallon) :** *je ne serai pas long. Déjà quand j'étais secrétaire, on me disait toujours que quand il fallait écrire 10 mots, je n'en mettais que 7. Je laisse à mes amis le choix d'écrire des phrases, chose je ne peux pas le faire. Je voudrais vous remercier pour les moments agréables passés avec vous. Mais il arrive un moment où il faut passer la parole mais aussi les actes. Car je ne m'occupe plus tellement de basket donc je ne suis plus à même de suivre les fameux statuts dont on discute pendant des heures. Et je vous souhaite bon courage pour continuer à en discuter.*

L'assemblée applaudit longuement Pierre Vancabeke.

**Jean-Pierre Delchef (Président) :**

*« Si la vie de Jacques Ringlet vous était contée,  
je peux vous assurer que votre temps, lui, ne serait pas compté.  
Comment vous résumer dans un délai imparti,  
les 82 ans qui font bientôt le conte de sa vie ?*

*Limitons-nous dès lors à ces moments qui furent sa passion :  
le Basket-ball en salle, le basket en plein air  
Basket à Namur, en Belgique , aux 4 coins de la terre.  
le Basket-ball décliné à toutes les conjugaisons.*

*Au plus-que-parfait, Jacques vous dira qu'il a été un bon joueur.  
Au passé composé, qu'il a connu l'arbitrage et tous les honneurs.  
Au passé simple, qu'il fut un grand coach et de tous, l'entraîneur  
Au présent, aujourd'hui toujours, il est vice-président de l'AWBB et administrateur  
Quand en 2002, l'idée par Raphaël fut lancée,  
un centre de formation de mettre sur pied  
Il fallu qu'un des nôtres prenne au quotidien,  
la responsabilité d'être présent, du soir au matin*

*Mesdames, Messieurs, chers parlementaires  
laissez-moi encore un instant pour retracer la carrière  
le rôle du Grand Jacques, Jacques Ringlet  
au travers de remerciements que lors de chaque assemblée générale, je commets.*

*2000-2001*

*Le 30 juin 2001, dix intrépides sont élus au conseil d'administration  
Poussés par l'idée de servir, de faire du basket la meilleure des promotions  
Jacques Ringlet sera l'un des deux namurois  
Qui pousseront la porte d'une nouvelle vie, pleine d'aléas*

*On te disait, Jacques, déjà merci, d'avoir postposé les plaisirs de la pension  
Et d'être l'un des dix apôtres à avoir répondu à cette nouvelle invitation*

*2001-2002*

*Le temps est à la réflexion, pas encore à l'action  
Le CDA soupèse le pour et le contre de chaque décision :  
engagement de personnel et plan-programme  
sont autant de défis dont nous apprendrons toutes les gammes.*

*Là aussi, sur Jacques, l'AWBB pu compter  
Sur son expérience, son expertise et autres humaines qualités*

*2002-2003*

*Comme l'a rappelé 'Vers l'Avenir' dans une dernière édition,  
Tu es 'Jacques de Namur' et non de Compostelle  
Mais c'est grâce à toi qu'iront nos demoiselles  
Désormais se perfectionner au Centre Régional de Formation*

*Allier apprentissage et perfection  
Merci Saint-Jacques pour ton enthousiasme débordant, pour ta dévotion  
A servir la cause du basket féminin  
Dans ce nouveau temple de formation*

2003-2004

*Comme Julie, il parcourt Jambes à tâtons  
Du centre de formation vers sa maison  
De sa maison vers le centre de formation  
Toujours avec raison, toujours avec passion*

*Merci à toi, Saint-Jacques, pour cette grande première  
Expérience du basket féminin, qui ne sera pas la dernière*

2004-2005

*A côté de multiples coupes européennes, belges et namuroises  
c'est chaque jour au Centre de Formation qu'il pavoise  
Pour les uns il est le père, pour d'autres le grand-père  
chez qui on vient chercher réconfort ou forger son caractère*

*Merci à toi Jacques, pour cette incroyable contribution  
A ce qui restera une belle et noble institution*

2005-2006

*Voilà deux ans que Julie a quitté Jambes à tâtons  
Lui, il reste solide comme un roc au Centre de Formation  
Et maintenant qu'il gère les filles comme les garçons  
Toujours avec les mêmes ambitions, toujours avec passion*

*Merci à toi, Jacques, pour cette gestion au quotidien  
Du matin au soir et du soir au matin*

2006-2007

*Si ses initiales font penser à un univers impitoyable  
Notre JR régional a de paisibles d'ambitions  
Eduquer sportivement près de 40 jeunes filles et jeunes garçons  
Qui chaque matin, confirme qu'à Jambes la vie est formidable.*

*Merci à toi, Jacques, pour cette gestion au quotidien  
Qui fera de nos stagiaires les talents de demain*

2007-2008

*Si le projet des équipes du centre devenait réalité  
Il avait promis, à Saint-Jacques de Compostelle, d'aller à pieds  
Maintenant qu'il sait comment le dimanche après midi il va passer  
Il faudrait sa promesse songer à honorer*

*Merci à toi, Jacques, pour ton enthousiasme, ta persévérance  
Ta légendaire distraction, à Jambes, ta permanente présence*

2008-2009

*Il se dit qu'à Louvain-la-Neuve, il voulait rejoindre son célèbre cousin  
D'ailleurs, on l'a aperçu à l'inauguration du nouveau musée Tintin  
Clamant haut et fort qu'à l'AWBB, au CDA et dans les départements  
On vit de fameuses aventures de 7 à 75 ans*

*Merci à toi, Jacques, toi qui chaque matin, enjambes la Meuse  
Pour gérer la vie du centre de la manière la plus chaleureuse*

*2009-2010*

*Il parvient entre une descente à ski et la visite du pays des pharaons  
A passer chaque jour prendre le pouls du centre de formation  
D'une incroyable vitalité, il vit à fond sa vocation  
Monseigneur peut-être pas, mais bien seigneur du ballon rond*

*Merci à toi, Jacques, pour cette carrière de dirigeant exemplaire  
Guide pour les uns, pour les autres, père ou grand-père*

*2010-2011*

*Tonton Jacques, il est increvable  
Il résiste à tout, mieux que son PC ou sa voiture  
Doté d'un optimisme inébranlable  
Il est toujours prêt à se lancer dans de nouvelles aventures*

*Merci à toi, Jacques, pour cette carrière de double partage  
Qui nous démontre chaque jour, que pour la passion, il n'y a pas d'âge*

*2011-2012*

*Le 18 juin, son appel fut entendu  
Il se présentait une troisième fois aux élections  
Et fut magistralement élu  
Mais depuis quelques temps il nous avait dit en confession*

*Vouloir remettre entre d'autres mains, son enfant, le centre de formation  
Alors, Jacques, pour toutes ces années au centre de formation consacrées*

*Il n'y a que deux mots que nous pouvons t'adresser :*

*Félicitations et merci !*

*Jacques, ces remerciements que j'ai voulu te lire, constituent le témoignage de l'AWBB.*

*Tu as été et tu es encore un des piliers de notre nouvelle association. Tu nous a aidés depuis le premier jour.  
Tu croyais en l'AWBB ? Ce n'était pas le cas de tout le monde.*

*S'il y avait une personne incontournable dans la province de Namur, c'est Jacques Ringlet. Qui ne connaissait pas Jacques Ringlet dans le monde du basket ? Wallon, belge, international, il est connu de tous, il a eu différents mandants mais plus grande fierté de l'AWBB, c'est d'avoir pu compter sur toi pendant de très longues années.*

*Aujourd'hui, tu as décidé de ne pas demander le renouvellement de ton mandat, c'est un choix légitime que nous respectons, mais sache, qu'au nom des presque 50.000 membres de l'AWBB, aujourd'hui, il n'y a qu'un seul mot qui nous vient à l'esprit : infiniment merci ! »*

**Jacques Ringlet** : merci pour toutes ces bonnes paroles mais quand on aime quelque chose on doit aller jusqu'au bout. J'ai toujours été comme ça et j'aurais difficile à changer. J'ai trouvé au sein de l'AWBB une équipe formidable et je n'ai pas pu m'empêcher de donner un coup de main. On peut voir que nous n'avions pas trop tort avec cette école de basket quand on voit les résultats et quand on voit des joueurs en D1 avec un contrat professionnel. Un grand merci à tous pour votre amitié et pour votre dévouement au basket qui en a bien besoin.

Applaudissement nourris de la part de l'assemblée.

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : je vous remercie de votre présence et vous souhaite de bonnes vacances et comme vient de le dire Jacques, le basket a besoin de nous tous.

L'assemblée se termine à 13h40

Pour le conseil d'administration,



Jean-Pierre Delchef  
Président



Lucien Lopez  
Secrétaire général